

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

***SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023***

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mmes BUGADA, BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, BOUDRY MM. CHUARD, MOLIN, Mme, PINGAT, MM MARTI, MEYNIER, Mme PORTERET, M. JABER, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</b> : Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE Mme JACQUET pouvoir à Mme GRESSER M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGUAT
Nb de procurations : 4	
Convocation du : 31 / 10 / 2023	<b>ABSENT</b> : M. LECOQ  <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme GRESSER Virginie

**DÉLIBÉRATION N° 3 :**

**Autorisation de signature de la CTG (Convention Territoriale Globale) entre la CAF, la CCAPS et les communes d'Arbois, Poligny, Salins les Bains, Aiglepierre, Le Fied et Aumont**

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectifs d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire de la CC APS à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

**Les champs d'intervention conjoints CAF et CCAPS en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles sont :**

- *Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale:*
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- *Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :*
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- *Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :*
  - Favoriser, pour les familles, des conditions d'un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- *Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle:*
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;

**Les principaux enjeux déçagés du diagnostic partagé sont :**

- Développer une politique de ressources humaines favorisant la professionnalisation des équipes et l'embauche de personnel titulaire d'un diplôme professionnel
- Développer une politique de soutien au renforcement des compétences parentales
- Maintenir, optimiser et enrichir l'offre des services existants
- Développer l'offre d'accueil des services sur le territoire
- Renforcer la visibilité des services sur le territoire
- Favoriser l'égalité des chances

**Les communes d'Arbois, Poligny, Salins-les-Bains, Aiglepierre, Le Fied et Aumont sont co-signataires de la CTG aux côtés de la communauté de communes Cœur du Jura avec la CAF.**

Un diagnostic de territoire a été établi afin de déterminer un plan d'actions sur la période 2024-2028 pour répondre aux besoins du territoire en matière de :

- Petite enfance : compétence communautaire
- Enfance : compétence communautaire
- Parentalité : compétence communautaire
- Jeunesse : compétence communale
- Animation de la vie sociale

Ce plan d'actions fait apparaître 5 axes stratégiques répondant, pour chacun des axes, à plusieurs objectifs et actions :

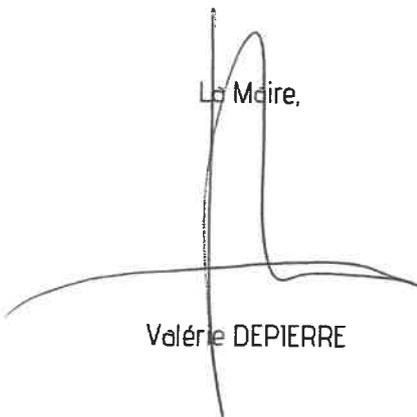
- A/ Développer une politique de ressources humaines favorisant la professionnalisation des équipes et l'embauche de personnel titulaire d'un diplôme professionnel et développer une politique de soutien au renforcement des compétences parentales
- B/ Maintenir, optimiser et enrichir l'offre des services existants (conditions et la qualité d'accueil)
- C/ Développer l'offre d'accueil des services sur le territoire (itinérance, création, ...)
- D/ Renforcer la visibilité des services sur le territoire
- E/ Favoriser l'égalité des chances (culture, devoirs, mobilité, ...)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER le contenu de la convention territoriale globale à passer avec la CAF ainsi que ses annexes jointes :**
  - Annexe 1: diagnostic du territoire
  - Annexe 2: plan d'actions
  - Annexe 4: modalités de fonctionnement des instances de pilotage
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention territoriale globale et ses annexes, pour une durée de 5 ans, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 10 novembre 2023

La Maire,



Valérie DEPIERRE



La Secrétaire de Séance,



Virginie GRESSER

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations Familiales du Jura représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Véronique BOUVRET et par son Directeur, M David TORRES, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, représentée par son Président, M Dominique BONNET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

Ci-après dénommé « la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura » ;

- La commune de Poligny, représentée par son Maire, M Dominique BONNET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune de Poligny »

- La commune d'Arbois, représentée par son Maire, Mme Valérie DEPIERRE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune d'Arbois »

- La commune de Salins les Bains, représentée par son Maire, M Michel CETRE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune de Salins les Bains »

- La commune d'Aiglepierre, représentée par son Maire, M Jean Marie RENAUD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune d'Aiglepierre »

- La commune de Le Fied, représentée par son Maire, M Michel FEVRE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune Le Fied »

- La commune d'Aumont, représentée par son Maire, M Yves DECOTE dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune d'Aumont »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Jura en date du 05/12/2023 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de commune Arbois Poligny Salins Cœur du Jura en date du 12/12/23 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Poligny en date du 10/11/23 figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Arbois en date du 06/11/23 figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Salins les Bains en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Aiglepierre en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Fied en date du 16/11/23 figurant en annexe 8 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Aumont en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : (... *Situer le territoire concerné par la Ctg locale par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département*) ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : ... (*Situer le niveau de l'offre sur le territoire concerné par la Ctg locale*) ;

- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : (...Situer la commune ou le territoire concerné par la Ctg locale dans le classement d'ensemble) ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, (...Préciser les thématiques à privilégier en fonction des territoires ainsi que sur le territoire concerné par la Ctg locale) ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs (...Préciser le niveau d'intervention des partenaires selon les champs d'intervention partagés).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de ... et la commune de (...Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...) souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

### ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune communauté de communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Les collectivités locales mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés dans la limite des compétences qu'elles possèdent dans le champ d'intervention des Caf.

Celles-ci concernent :

S'agissant des communes de Poligny, Arbois, Salins les Bains, Aiglepierre, Aumont et le Fied toutes les compétences dévolues à une commune sauf celles transférées aux Sivos ou à la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

S'agissant de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura :

#### **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :**

- *Développement économique* : développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT / création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire / politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire / développement touristique comprenant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- *Aménagement de l'espace communautaire* : création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, la définition et la constitution mise de réserves foncières et immobilières pour toutes les compétences communautaires / schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur / plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- *Gens du voyage* : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- *Déchets ménagers* : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- *Gestion de l'eau et des milieux aquatiques* : aménagement de bassin ou de fraction de bassin hydrographique, l'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, défense contre les inondations et contre la mer, la protection et restructuration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

#### **COMPÉTENCES OPTIONNELLES :**

- *Action sociale, enfance, jeunesse* : construction, entretien et exploitation de toute structure de restauration collective intéressant plusieurs communes en faveur des publics suivants : scolaire, personnes âgées, employés municipaux ou communautaires.
- *Equipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire* : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et

équipements sportifs d'intérêt communautaire et à équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- *Environnement* : protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et régionaux, de politiques contractuelles, soutien au développement des énergies renouvelables, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- *Politique du logement et du cadre de vie* : actions en faveur de l'amélioration et de la revitalisation de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale : conseil, information, animation, réalisation d'études, octroi de financements / mise en œuvre des dispositifs d'amélioration et de revitalisation de l'habitat, tels que les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) et les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) notamment de Rénovation Urbaine / Politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat / Action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.
- *Maison de services au public* : création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- *Mobilité* : Autorité organisatrice de la mobilité sans transfert des services régionaux organisés sur son ressort territorial assorti de possibilité de développer des solutions de mobilité à l'échelle de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura, dans le cadre du bassin de mobilité défini par la Région.
- *IRVE* : Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures ou points de ravitaillement. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules.

#### COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- *Aménagement de l'espace communautaire* : réalisation et animation d'un système d'informatisation géographique / Elaboration, gestion, animation et mise en œuvre de contrats de développement et d'aménagement du territoire ainsi que des politiques publiques territorialisées / Etude et définition de schéma de mise en accessibilité des bâtiments publics communautaires aux personnes handicapées.
- *Secours et incendie* : Contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours
- *Nouvelles technologies de l'information et de la communication* : actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communication électronique et au développement numérique.
- *Tourisme et loisirs* : commercialisation des prestations de services touristiques / Etude et mise en œuvre de la politique locale et des programmes locaux de

développement touristique / Exploitation des services touristiques, d'installations et d'équipements touristiques, soutien aux animations touristiques / Entretien et aménagement du site touristique du Mont Poupet et autres sites à définir / Définition de schéma communautaire des itinéraires pédestres, équestres, cyclables, création, entretien, réhabilitation, actions d'information et de promotion, balisage des sentiers intéressant le territoire communautaire figurant au PDIPR / Entretien et gestion des aires d'auto-caravanage à Mesnay / Création, entretien et gestion du camping de Poligny.

- *Santé* : soutien aux structures nécessaires au maintien des services de santé et de développement de l'offre médicale visant à offrir des soins de proximité, dans le cadre du dispositif légal et réglementaire en vigueur.
- *Actions culturelle et sportive* : soutien aux projets des associations culturelles ayant leur siège sur le périmètre communautaire, dont l'objet est d'exercer des actions sur le périmètre communautaire / Création, mise en œuvre et soutien de projets, d'évènements ou de manifestations culturelles et sportives présentant un intérêt pour le territoire communautaire / Aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome à Arbois.
- *Assainissement* : assainissement non collectif dans les conditions prévues par les articles L. 2224- 7 et suivants hors gestion des eaux pluviales.
- *Enseignement musical* : définition des orientations, construction, entretien, fonctionnement, financement de l'enseignement et de la pratique de la musique.
- *Lecture publique* : définition des orientations, construction, entretien, fonctionnement, financement de la lecture publique (hors fonds anciens).
- *Communication* : création, mise en œuvre de toute forme de support de communication assurant la promotion de la vie et des projets communautaires.

Celles-ci concernent :

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions d'un cadre de vie de qualité ;

- **Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;**
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Développer une politique de ressources humaines favorisant la professionnalisation des équipes et l'embauche de personnel titulaire d'un diplôme professionnel
- Développer une politique de soutien au renforcement des compétences parentales
- Maintenir, optimiser et enrichir l'offre des services existants
- Développer l'offre d'accueil des services sur le territoire
- Renforcer la visibilité » des services sur le territoire
- Favoriser l'égalité des chances

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La Caf de et les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et des collectivités signataires

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la *communauté de communes* Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés,

d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

### ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

### ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

### ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **01 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028**.  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

### ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

### **- Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## **ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Poligny Le 20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf :

La Présidente  
  
Mme Véronique BOUVRET

Le Directeur  
  
M David TORRES

Les Collectivités locales :

M le Président de  
La communauté de Communes  
Arbois Poligny Salins Cœur du  
Jura  
  
M Dominique BONNET

M le Maire de  
Poligny  
  
M Dominique BONNET

Mme le Maire d'Arbois  
  
Mme Valérie DEPIERRE

M le maire de Salins les Bains  
  
M Michel CETRE

Mr le Maire d'Aiglepierre  
  
M Jean-Marie RENAUD

M le maire de le Fied  
  
M Michel FEVRE

M le maire d'Aumont  
  
M Yves DECOTE

## **ANNEXES**

*Annexe 1 : Diagnostic partagé*

*Annexe 2 : Plan d'actions et moyens mobilisés*

Cette annexe fait apparaître, par champ, la globalité des moyens mobilisés et précise :

- Les axes stratégiques
- Les objectifs
- Les actions
- L'ordre de priorité de réalisation
- Le responsable du pilotage de l'action
- L'échéance de mise en œuvre de l'action
- Les indicateurs de réalisation de l'objectif

*Annexe 3 : Feuilles de route du plan d'actions*

*Annexe 4 : Modalités de fonctionnement des instances de pilotage*

*Annexe 5 : Décision du conseil d'administration de la CAF du Jura en date du 05/12/2023*

*Annexe 6 : Décision du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur du Jura en date du 12/12/23*

*Annexe 7 : Décision du Conseil municipal de la commune d'Arbois en date du 06/11/23*

Décision du conseil municipal de la commune de Poligny en date du 10/11/23

Décision du conseil municipal de la commune de Salins les bains en date du

Décision du conseil municipal de la commune du Fied en date du 12/10/23

Décision du conseil municipal de la commune d'Aumont en date du

Décision du conseil municipal de la commune d'Aiglepierre en date du

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023



ID : 039-213900137-20231110-23\_11\_06\_03-DE

# Portrait du territoire de la Communauté de Communes

## Arbois Poligny Salins

**ANNEXE 1**

(Données INSEE et Caf)

### Carte de présentation

La Communauté de Communes se compose de **66 communes**

#### Les 66 Communes



Le département du Jura est un département à dominante rurale avec une population de 258 798 habitants et une densité moyenne de population de 51.8 hab/km<sup>2</sup> (données Insee 2023 suite RP 2020).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le département compte 509 communes, 2 communautés d'agglomération et 15 intercommunalités. Depuis le 01/01/2019, le département compte 494 communes, 2 agglomérations et 14 intercommunalités.

En 2021 43 745 allocataires vivaient dans le Jura ce qui représente 107 401 personnes couvertes par les prestations versées soit 41.4% de la population du département.

La communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a été créée au 01/01/2017. Elle compte 66 communes et 21 647 habitants en 2020.

## Les habitants du territoire :

### Population :

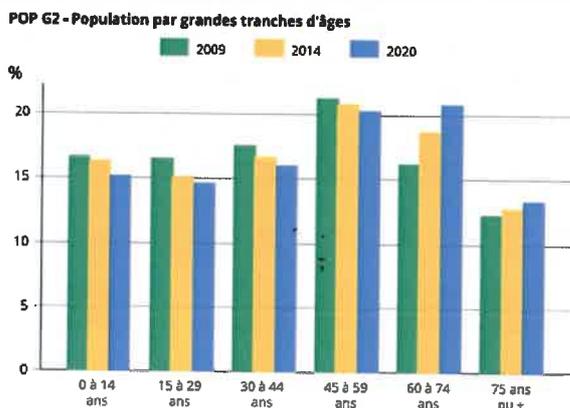
	Cco Arbois Poligny Salins			Département		
	2014	2020	Evolution	2014	2020	Evolution
Population/Evolution	22 355	21 647	-3%	260 681	258 798	-1%

Source Insee

La population de la CCAPS est en **baisse de 3% entre 2014 et 2020**. La baisse de la population est plus importante que sur le reste du département (- 1 %). La CCAPS représente **8% de la population du département**. L'ensemble de ces chiffres suivent la même tendance que sur le précédent diagnostic (2018).

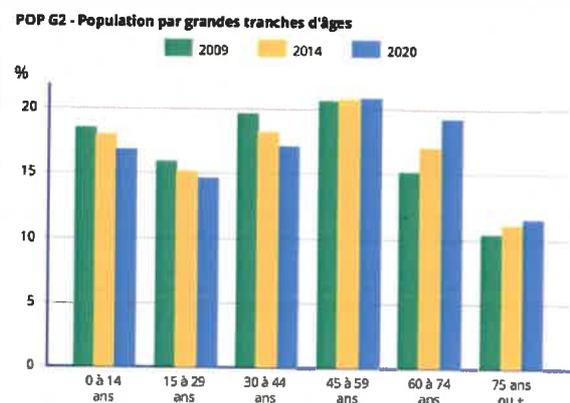
### Répartition de la population par tranche d'âges :

#### Arbois Poligny Salins



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

#### Jura



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

La structuration de la population de la CCAPS est globalement identique à celle du département sauf sur la tranche d'âge des 45-59 ans (en diminution sur la CCAPS, en légère augmentation sur le département). A noter que la tranche d'âge 0 à 44 ans est en diminution par rapport à 2014, à contrario la tranche des 60 ans et + ans a augmenté. Ces mêmes constats étaient déjà faits sur le précédent diagnostic

Composition des familles (nombre de ménages) :

	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins				Département du Jura			
	2014	%	2020	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>10 132</b>	<b>100</b>	<b>10 232</b>	<b>100</b>	<b>117 250</b>	<b>100</b>	<b>120 500</b>	<b>100</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>3 816</b>	<b>37.7</b>	<b>4 123</b>	<b>40.3</b>	<b>41 812</b>	<b>35.7</b>	<b>45 764</b>	<b>38</b>
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>227</b>	<b>2.1</b>	<b>177</b>	<b>1.7</b>	<b>2 073</b>	<b>1.8</b>	<b>1 610</b>	<b>1.3</b>
<b>Ménages avec famille</b>	<b>6 088</b>	<b>60.1</b>	<b>5 932</b>	<b>58</b>	<b>73 364</b>	<b>62.6</b>	<b>73 126</b>	<b>60.7</b>
Couples sans enfants	3 023	29.8	3 007	29.4	34 585	29.5	35 363	29.3
Familles monoparentales	693	6.8	810	7.9	9 121	7.8	10 143	8.4
Couples avec enfants (de moins de 25 ans)	2 372	23.4	2 115	20.7	29 658	25.3	27 619	22.9
<b>Familles selon le nombre d'enfants âgés de – 25 ans (Fam T4)</b>								
<i>1 enfant</i>	<i>1 172</i>	<i>19.2</i>	<i>1 158</i>	<i>19.5</i>	<i>15 014</i>	<i>20.4</i>	<i>14 490</i>	<i>19.7</i>
<i>2 enfants</i>	<i>1 055</i>	<i>17.2</i>	<i>948</i>	<i>15.9</i>	<i>13 683</i>	<i>18.6</i>	<i>13 607</i>	<i>18.5</i>
<i>3 enfants</i>	<i>398</i>	<i>6.5</i>	<i>324</i>	<i>5.4</i>	<i>5 065</i>	<i>6.9</i>	<i>4 572</i>	<i>6.2</i>
<i>4 enfants ou plus</i>	<i>81</i>	<i>1.3</i>	<i>99</i>	<i>1.7</i>	<i>1 282</i>	<i>1.7</i>	<i>1 167</i>	<i>1.6</i>

Source Insee Fam T4 + FamT1

\*rouge : augmentation de la part en 2020 par rapport à 2014

\*vert : diminution de la part en 2020 par rapport à 2014

D'une manière générale on constate que le nombre de ménages vivant sur la CCAPS augmente entre 2014 et 2020 à l'image du département (même tendance sur le précédent diagnostic). Cette évolution concerne les ménages d'une personne tant à l'échelle du territoire qu'à l'échelle du département, là encore on reste sur la même tendance que le précédent diagnostic)

Les ménages avec famille représentent 58 % de l'ensemble des ménages contre 62% sur le précédent diagnostic. Plus de la moitié sont des couples sans enfant et 7.9 % sont des familles monoparentales (augmentation de cette part entre 2014 et 2020). Les familles avec enfants sont composées en 2020 à 83 % de 1 ou 2 enfants.

## Le logement sur le territoire :

### Catégorie et type de logement :

	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins				Jura			
	2014	%	2020	%	2014	%	2020	%
Ensemble	12 480	100	12 845	100	146 342	100	151 009	100
Résidences principales	10 139	81.2	10 218	79.5	117 301	80.2	120 467	79.8
Résidences secondaires et logements occasionnels	927	7.4	1 103	8.6	14 929	10.2	15 672	10.4
Logements vacants	1 414	11.3	1 524	11.9	14 112	9.6	14 869	9.8
<i>Maisons</i>	8 753	70.1	9 029	70.3				
<i>Appartements</i>	3 609	28.9	3 706	28.9				

Source Insee log t2

\*rouge : augmentation de la part en 2020 par rapport à 2014

\*vert : diminution de la part en 2020 par rapport à 2014

### Résidences principales selon le statut d'occupation : (log t7)

#### LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009		2014		2020		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (en années)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Ensemble</b>	<b>9 933</b>	<b>100,0</b>	<b>10 139</b>	<b>100,0</b>	<b>10 218</b>	<b>100,0</b>	<b>20 699</b>	<b>18,7</b>
Propriétaire	6 591	66,4	6 809	67,2	6 898	67,5	14 900	23,8
Locataire	3 067	30,9	3 089	30,5	3 027	29,6	5 268	7,4
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>531</i>	<i>6,4</i>	<i>628</i>	<i>6,2</i>	<i>625</i>	<i>6,1</i>	<i>1 158</i>	<i>12,7</i>
Logé gratuitement	274	2,8	242	2,4	294	2,9	531	15,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Les aides au logement sur le territoire : (sido Epicaf)

	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins	Département du Jura
	2019	2019
Nombre d'allocataires avec aide au logement	1 581	18 365
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement	2 690	36 869
Nombre d'allocataires avec aide au logement seule	684	6 490
Taux d'allocataires avec aide au logement seule	43 %	35 %
Personnes couvertes en parc locatif social (location en public)	595 soit 22% des aides	15 279, soit 41 % des aides
Personnes couvertes en accession	322 soit 12% des aides	4 423, soit 12 % des aides
Personnes couvertes en établissement	237 soit 9% des aides	1 621, soit 4 % des aides
Personnes couvertes en parc locatif privé	1 535 soit 57% des aides	15 539, soit 42 % des aides

*Données Caf*

On constate que la CCAPS suit l'évolution du département avec une part de résidence principale légèrement en baisse et une augmentation des logements vacants et des résidences secondaires ou logements occasionnels. Les maisons représentent 70.3 % des types d'hébergement.

**2/3 des personnes sont propriétaires de leur logement, légère baisse entre 2011 et 2016 et stable entre 2016 et 2020**

12% des accédants à la propriété perçoivent une aide au logement

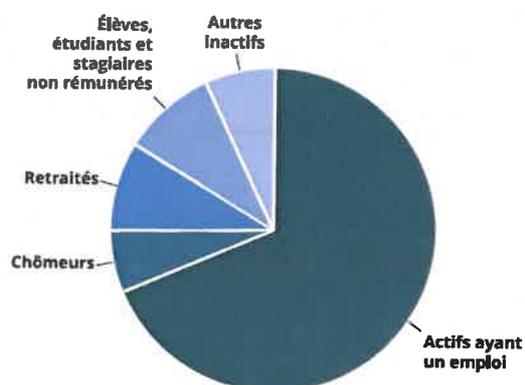
**45% des personnes vivant dans un logement en location perçoivent des aides au logement.**

## L'Emploi sur le territoire :

	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins			Jura		
	2014	2020	Evolution	2014	2020	Evolution
Actifs en %	73.2	74.8	2 %	75.1	76	1%
Actifs ayant un emploi en %	66.2	68.6	4%	67.2	68.7	2%
Chômeurs en %	7	6.2	-11%	8	7.3	-13%
Inactifs en % (élèves, étudiants stagiaires non rémunérés, retraités, autres inactifs)	26.8	25.2	-6%	24.9	24	-4%

EmpT1-Insee

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	807	937	784
Taux de chômage en %	8,1	9,6	8,3
Taux de chômage des 15 à 24 ans	18,2	20,8	16,3
Taux de chômage des 25 à 54 ans	7,0	8,1	7,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	4,9	8,6	7,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

**68.6 % de la population active a un emploi.** Le taux de chômage reste inférieur au taux départemental. Le chômage concerne essentiellement les jeunes de 15 à 24 ans. La part du taux de chômage des 55-64 ans reste haute en comparaison de 2009.

Répartition par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2020 :**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 539</b>	<b>100</b>	<b>4 246</b>	<b>100</b>
<b>Salariés</b>	<b>3 502</b>	<b>77,2</b>	<b>3 760</b>	<b>88,6</b>
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2 899	63,9	3 072	72,4
Contrats à durée déterminée	282	6,2	492	11,6
Intérim	104	2,3	52	1,2
Emplois aidés	28	0,6	53	1,2
Apprentissage - Stage	189	4,2	91	2,2
<b>Non-Salariés</b>	<b>1 037</b>	<b>22,8</b>	<b>486</b>	<b>11,4</b>
Indépendants	516	11,4	309	7,3
Employeurs	517	11,4	159	3,7
Aides familiaux	3	0,1	18	0,4

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

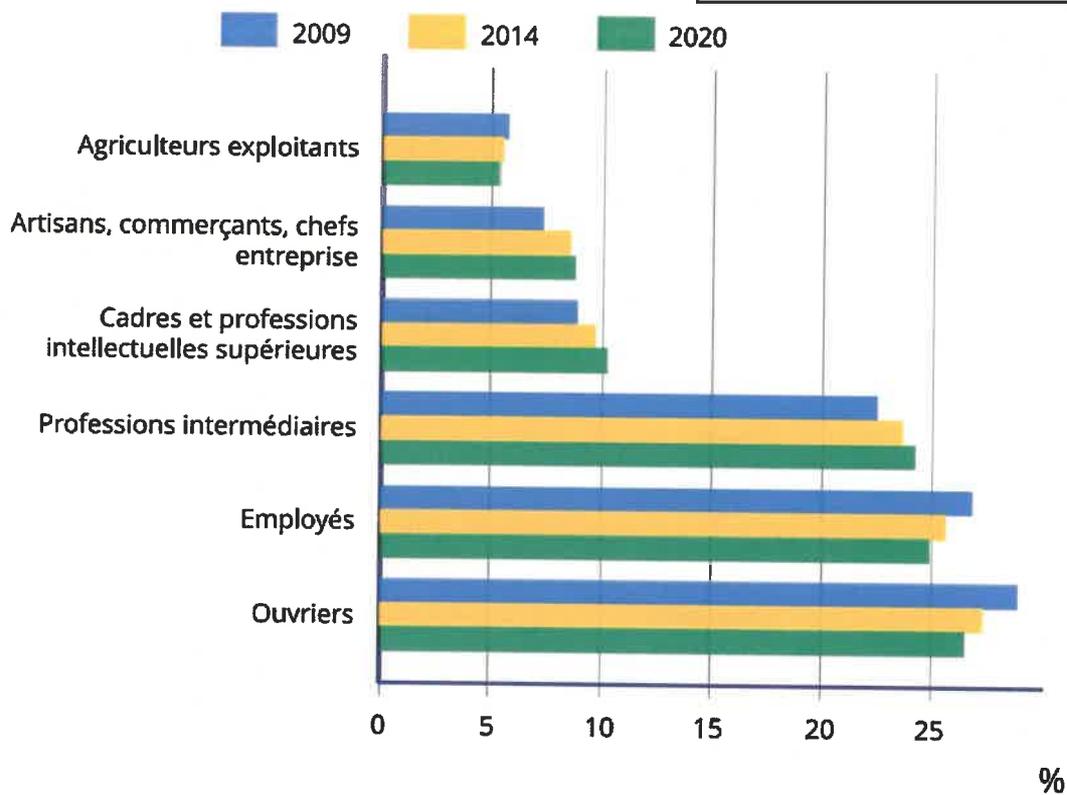
**EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité**

	2009		2014		2020			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont féminines en %	dont salariés en %
<b>Ensemble</b>	<b>9 255</b>	<b>100,0</b>	<b>9 350</b>	<b>100,0</b>	<b>9 238</b>	<b>100,0</b>	<b>49,5</b>	<b>83,2</b>
Agriculture	726	7,8	777	8,3	831	9,0	24,4	41,5
Industrie	1 989	21,5	1 810	19,4	1 817	19,7	33,7	90,8
Construction	714	7,7	717	7,7	622	6,7	6,6	70,4
Commerce, transports, services divers	2 936	31,7	3 124	33,4	3 018	32,7	51,6	81,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 890	31,2	2 922	31,2	2 950	31,9	73,2	94,9

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.



### EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

## Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2023

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>12 599</b>	<b>9 426</b>	<b>74,8</b>	<b>8 642</b>	<b>68,6</b>
15 à 24 ans	2 312	1 068	46,2	894	38,7
25 à 54 ans	7 101	6 588	92,8	6 102	85,9
55 à 64 ans	3 185	1 770	55,6	1 646	51,7
<b>Hommes</b>	<b>6 360</b>	<b>4 858</b>	<b>76,4</b>	<b>4 460</b>	<b>70,1</b>
15 à 24 ans	1 203	647	53,8	548	45,5
25 à 54 ans	3 556	3 343	94,0	3 113	87,5
55 à 64 ans	1 600	868	54,2	799	50,0
<b>Femmes</b>	<b>6 239</b>	<b>4 568</b>	<b>73,2</b>	<b>4 182</b>	<b>67,0</b>
15 à 24 ans	1 109	421	37,9	346	31,2
25 à 54 ans	3 545	3 245	91,5	2 989	84,3
55 à 64 ans	1 585	902	56,9	847	53,4

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023 (emp T2).

### EMP T5 - Emploi et activité

	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	9 211	9 097	9 318
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	9 212	8 941	8 786
Indicateur de concentration d'emploi	100,0	101,7	106,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	53,3	52,8	52,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

68.6 % des actifs ont un emploi dont 70 % d'hommes et 67% de femmes et 85.9 % ont entre 25 et 54 ans

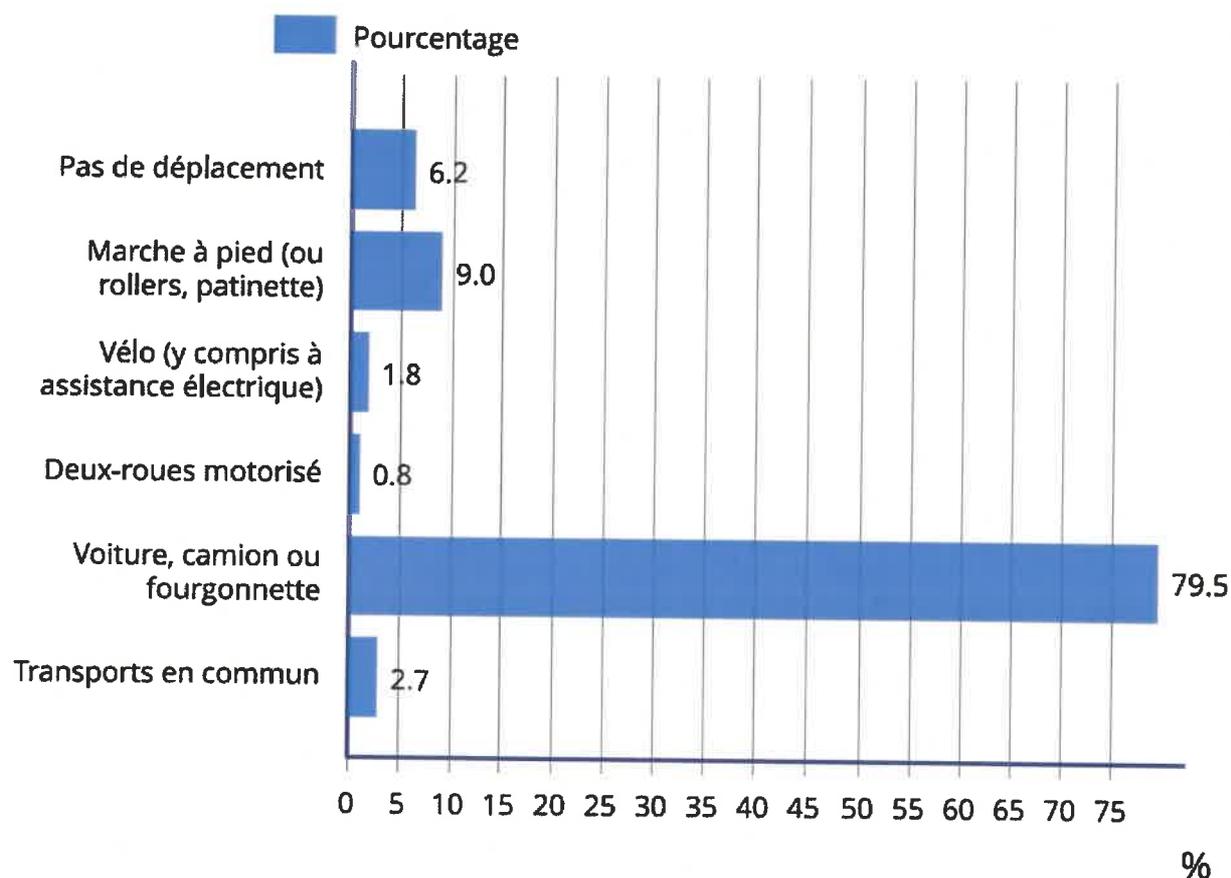
La majorité des actifs avec emplois est salariée : 77.2 % d'hommes et 88.6% de femmes

La majorité des actifs avec emplois est titulaire d'un CDI ou de la fonction publique dont 83% d'hommes et 82% de femmes.

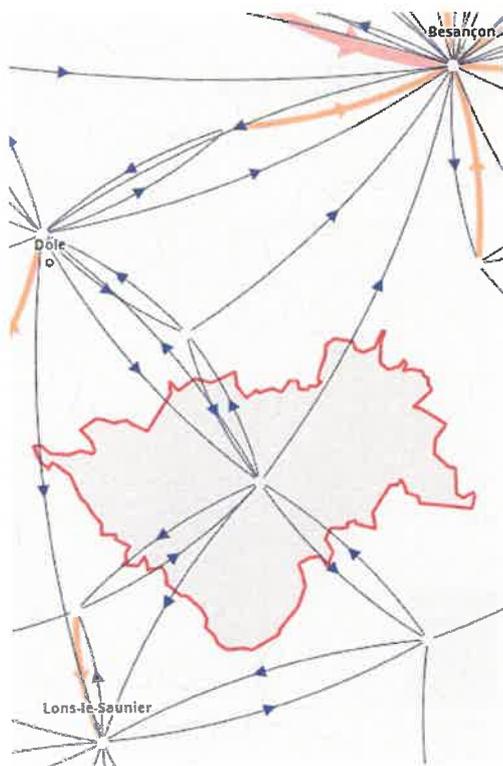
64.6 % des emplois se situent dans les catégories du commerces transports, services divers, administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale

La part des employés et ouvriers est en diminution entre 2014 et 2020 alors que la part des professions intermédiaires, des cadres et professions intellectuelles supérieures, des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est en augmentation.

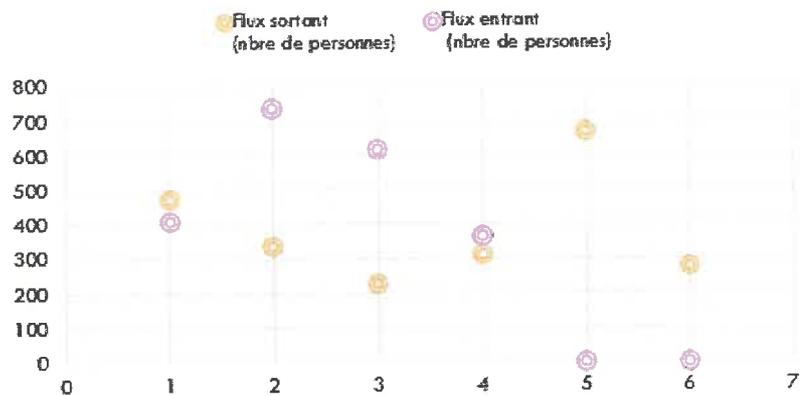
### La part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020 : (actG2)



## Flux domicile -lieu de travail en 2020



### Flux lieu de domicile-travail



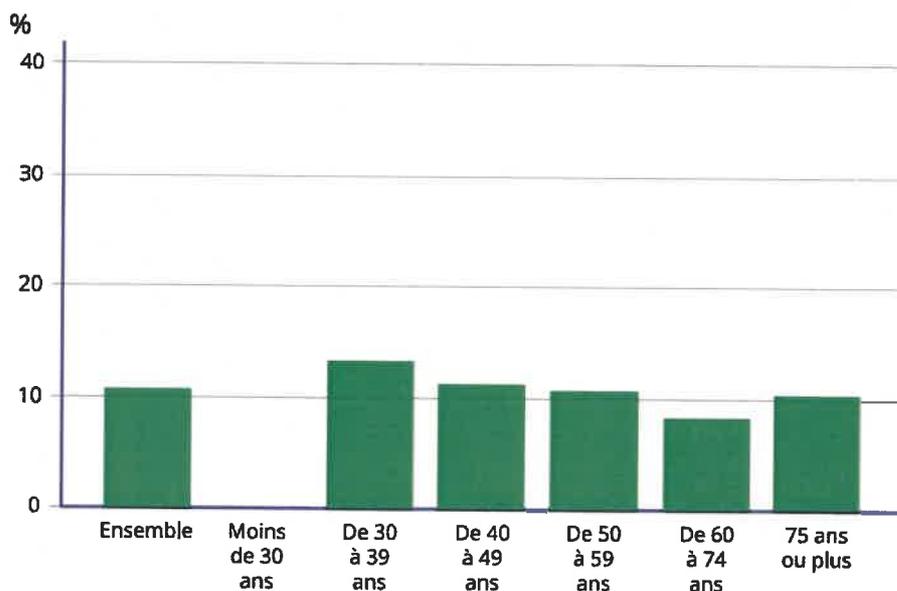
Territoire de départ ou destination	Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	
	Flux sortant (nbre de personnes)	Flux entrant (nbre de personnes)
1-Cco Champagnole Nozeroy Jura	475	409
2-Cco Val d'Amour	337	734
3- Cco Bresse Haute Seille	225	616
4- Agglomération du Grand Dole	310	363
5 -Espace communautaire Lons Agglomération	668	0
6 -Centre Urbain du Grand Besançon Métropole	277	0
<b>Total</b>	<b>2292</b>	<b>2122</b>

Insee carte flux lieu de travail 2020

## Revenus et pauvreté des ménages en 2020 :

### Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

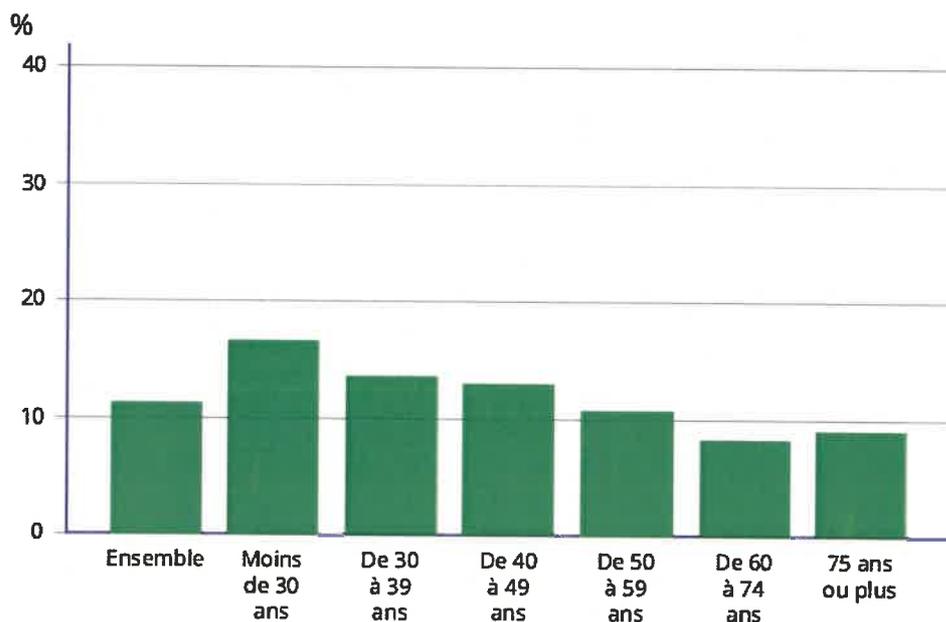
#### REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

### Le département

#### REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020



Le taux de pauvreté sur l'ensemble ne peut pas être comparé entre le territoire et le département car il manque les données de territoire pour les – de 30 ans. Cependant on constate que le taux est inférieur à celui du département sur l'ensemble des tranches d'âge de 30 à 74 ans et supérieur sur la tranche des 75 ans et plus.

## REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	9 598
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	19 917
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 110
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	46,2

### Le département

## REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	117 104
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	253 156
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 460
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	49,0

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

La médiane du revenu disponible par unité de consommation est légèrement inférieure à celle du département. La part des ménages fiscaux imposés est inférieure de 2.8 points à celle du département.

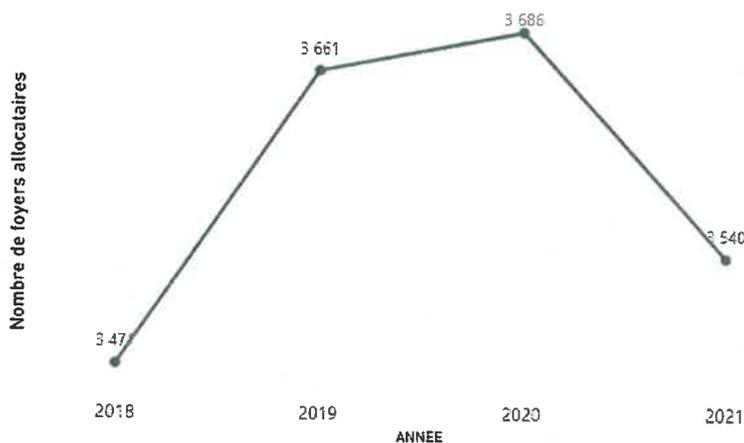
# Portrait des allocataires du territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins (Données CAF)

## Les allocataires :

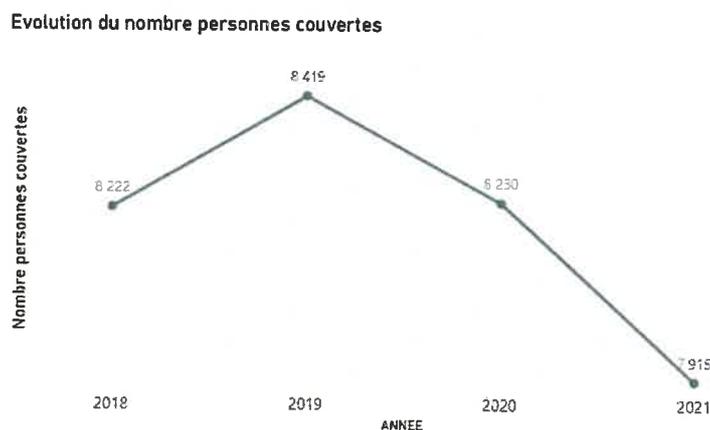
	CCO	Jura
<b>Nombre de personnes couvertes</b>	<b>7 915</b>	<b>107 401</b>
<b>Nombre total d'allocataires</b>	<b>3 540</b>	<b>43 745</b>
<b>RP Exploitation principale population</b>	<b>21 840</b>	<b>259 746</b>
<b>Taux de couverture de la population</b>	<b>36.2 %</b>	<b>41.3 %</b>

Source fiche territoire BCA 12/2021 et BCE 2021

## Evolution du nombre de foyers allocataires :

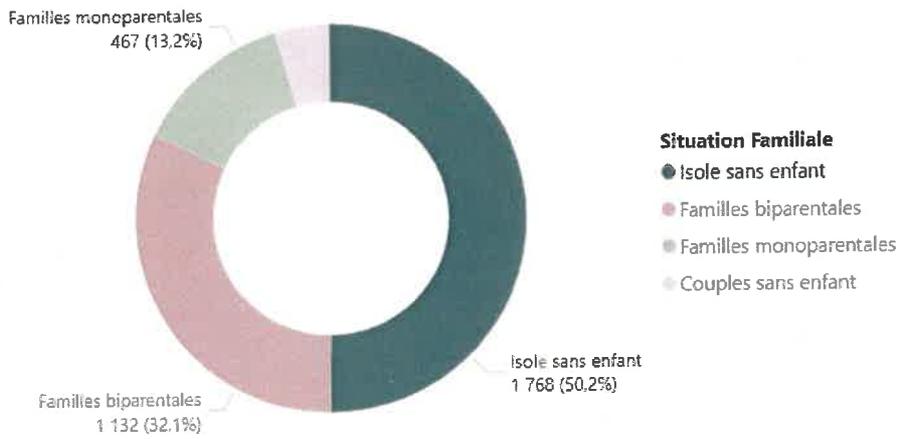


## Evolution du nombre de personnes couvertes :



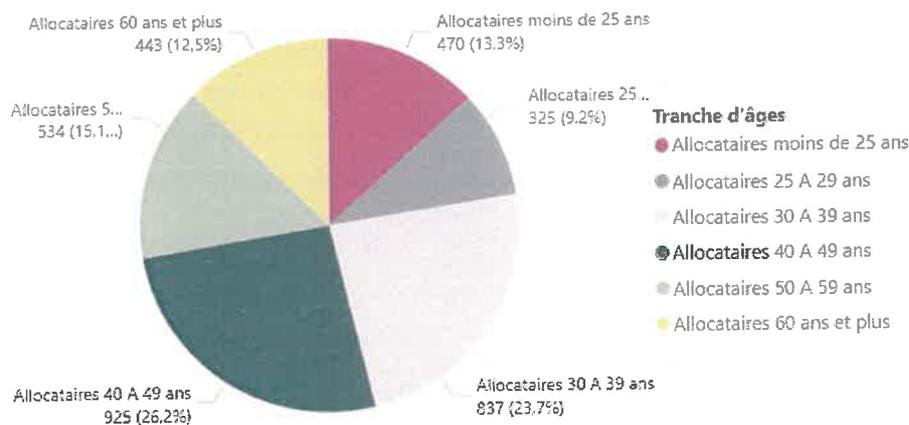
Nous constatons que le nombre de foyers allocataires et le nombre de personnes allocataires ont augmenté entre 2020 et 2021. Le taux de couverture allocataires sur le territoire est inférieur au taux départemental.

### Structure familiale des foyers allocataires



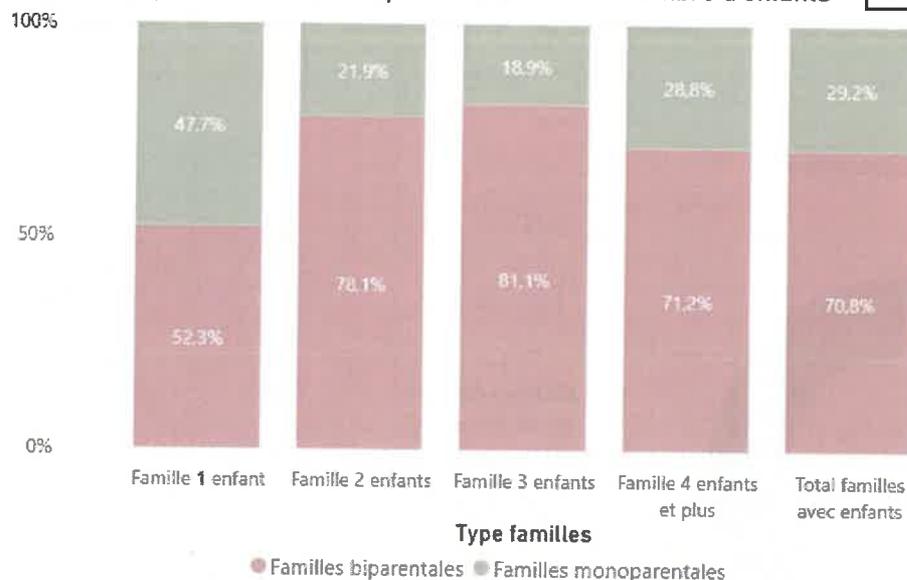
La moitié des foyers allocataires sont composé de personne isolée sans enfant.

### Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier

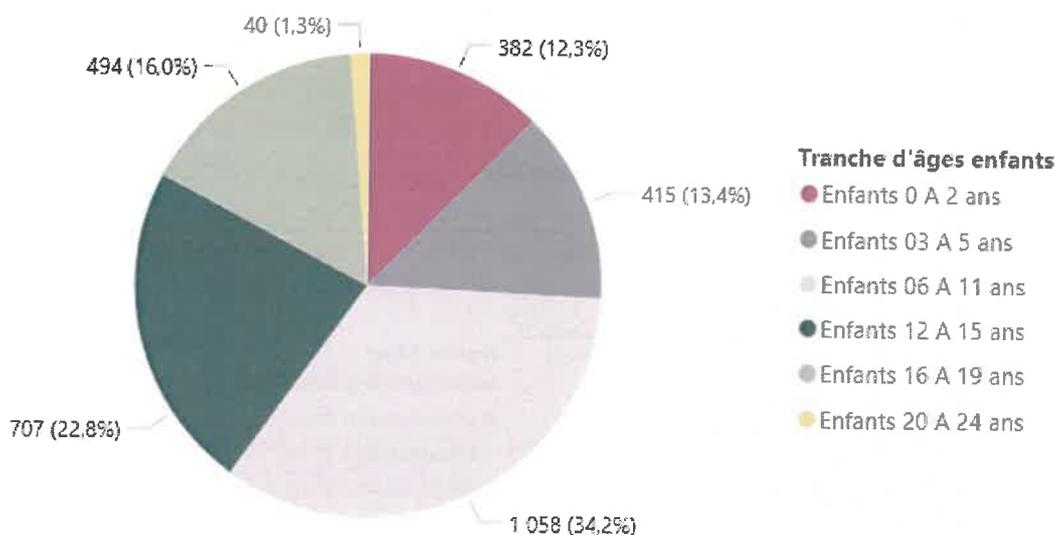


La moitié des foyers allocataires est composée de personne isolée sans enfant.

### Familles bi-parentales et monoparentales selon le nombre d'enfants



### Répartition des enfants selon les tranches d'âges

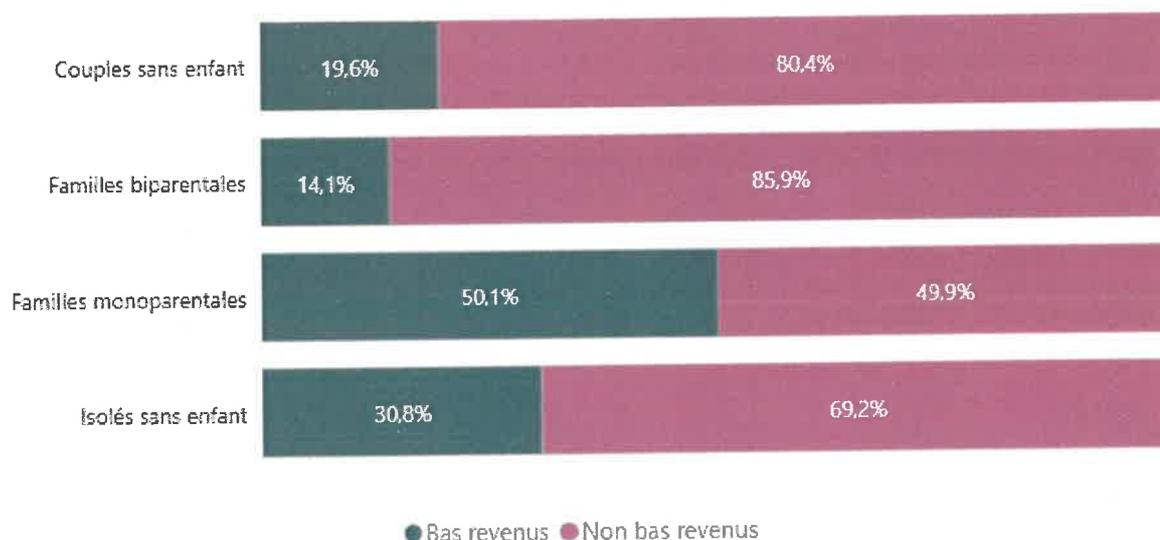


### Nombre de foyers allocataires et population Insee et part des foyers allocataires et population à bas revenus

Foyers allocataires	3 540	
Foyers allocataires à bas revenus	969	27 %
Personnes couvertes	7 915	
Personnes couvertes à bas revenus	1 929	24%
Population INSEE moins de 65 ans	16 154	12%

Taux de bas revenus

## Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



### Définition de foyer à bas revenus :

Les données sur les allocataires à bas revenus concernent seulement les allocataires dits de « référence » pour lesquels la Caf peut avoir connaissance des ressources. Ne sont pas donc pris en compte ;

Parmi ces allocataires dits « de référence », les « foyers allocataires à bas revenus » sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer allocataire appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur à un seuil, défini comme « seuil de bas revenus ».

Comme le seuil de pauvreté, le seuil de bas revenus est estimé par l'Insee mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment).

Le seuil de bas revenus à 60% est un concept de revenu mais calculé avant impôt et utilisant une échelle d'équivalence proche de l'échelle d'équivalence dite « OCDE modifiée » soit :

- 1 pour le premier adulte,
- 0,5 pour toute autre personne de 14 ans et plus,
- 0,3 pour toute autre personne de moins de 14 ans

Un coefficient de 0,2 pour les familles monoparentales est rajouté dans l'échelle d'équivalence Caf.

Pour plus d'informations voir les données bas revenus sur Cafdata (<http://data.branchefamille.cnaf/dataset/beneficiaire-bas-revenus>)

### Nombre d'allocataires par groupe de prestations versées au 31 décembre 2021

Prestations versées	EFFECTIF	En %
▲ AAH	484	13,7 %
AEEH	62	1,8 %
Allocations familiales	1 145	32,3 %
Logement	1 436	40,6 %
PAJE	420	11,9 %
PPA	1 210	34,2 %
RSA	263	7,4 %
RSO	0	0,0 %
Solidarité enfance jeunesse	817	23,1 %

Un allocataire (ou foyer allocataire) peut percevoir plusieurs prestations. Le nombre d'allocataires selon la (ou les) prestations perçue(s), **Un allocataire peut donc être comptabilisé dans un ou plusieurs groupes de prestations.**

**Le groupe Solidarité Enfance et jeunesse** comptabilise les foyers allocataires percevant au moins une des trois prestations suivantes : ASF, ARS ou AJPP.

Dans le groupe **Allocations familiales** sont comptabilisés les foyers allocataires percevant des Allocations familiales avec ou sans modulation.

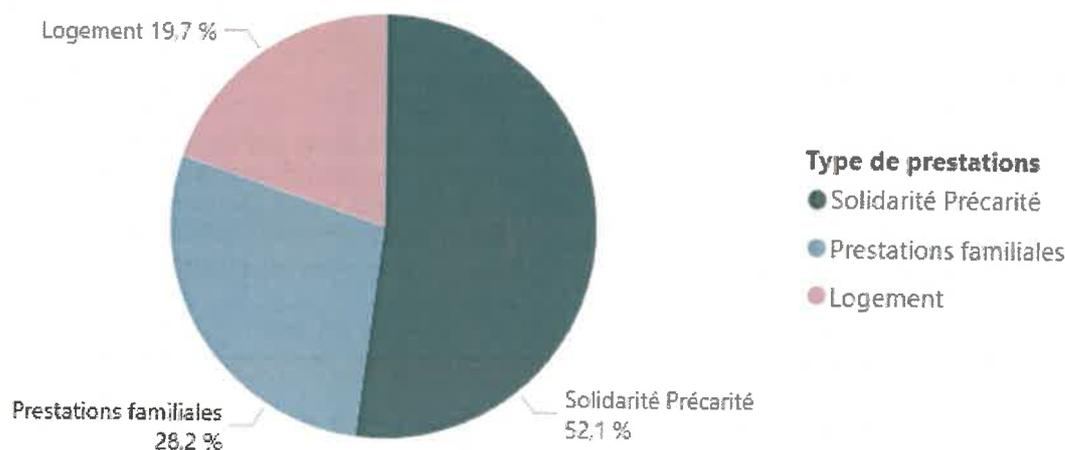
Le groupe **Logement** comptabilise les foyers allocataires percevant une aide au logement : ALF, ALS ou APL.

**RSA** : il s'agit du nombre total de foyers allocataires percevant le RSA. Au 1er janvier 2016 la **PPA** a remplacé l'une des composantes du RSA (RSA activité).

PPA : nombre total de foyers allocataires percevant la prime d'activité.

La **PAJE** comptabilise les allocataires percevant au moins une des composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant.

### Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations au 31 décembre 2021



### Définition de la typologie des prestations

Les prestations sont classées selon leur « degré de précarité », les allocataires ne sont comptabilisés que dans une seule catégorie selon la prestation perçue.

La catégorie Solidarité-Précarité comprend : l'allocation aux adultes handicapés (AAH et compléments éventuels), le Revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité (PPA) le Revenu de solidarité Outre-mer (RSO), l'allocation de soutien familial (ASF) ou une des trois prestations internationales (l'allocation différentielle -ADI-, le complément différentiel -CDI- ou l'allocation migrants -AMI-).

La catégorie logement comprend : allocation logement à caractère familial-ALF-, ou allocation logement à caractère social -ALS- ou aide personnalisée au logement-APL.

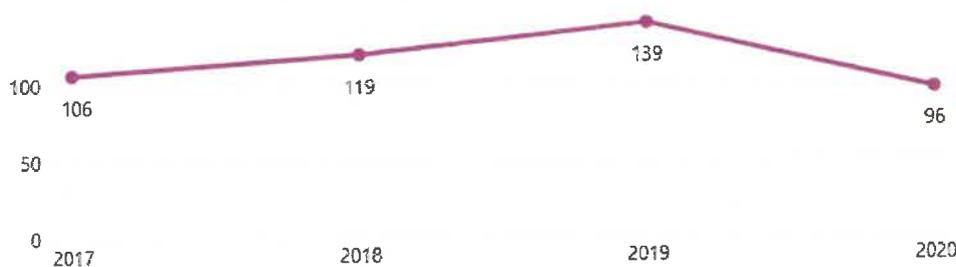
La catégorie Prestations familiales comprend : la Prestation d'Accueil du jeune Enfant(PAJE), des allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation de rentrée scolaire (ARS), l'allocation journalière de présence parentale (AJPP y compris le complément éventuel).



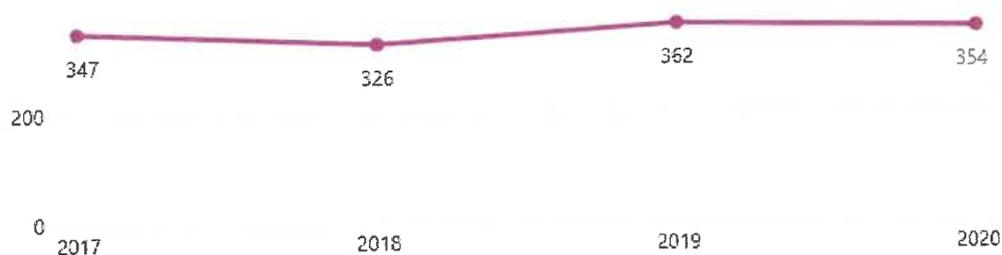
Le responsable dossier allocataire est majoritairement âgé **entre 30 et 49 ans**.  
 Les familles monoparentales représentent 47.7% des familles avec 1 enfant et presque 30% des familles de 4 enfants et plus.  
 57 % des enfants sont âgés de 6 à 15 ans. Les 0-2 ans représentent 12.3 % et les 16-19 ans 16%.  
**Près de 30% des foyers allocataires sont à bas revenus** ce qui représente 12% de la population Insee des – de 65 ans.  
**50.1 % des familles monoparentales sont des familles à bas revenus** et 30.8% des foyer allocataires composé d'une personne isolée sans enfant.  
 52.1% des aides versées concernent des prestations de solidarités-précarités

### L'accueil des jeunes enfants sur le territoire :

Evolution des naissances domiciliées (Insee)



Evolution des enfants Caf et Msa moins de 3 ans



Activités des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans

Année	Familles biparentales ou monoparentales actives occupées	Total Familles	en %
2017	196	293	66,9 %
2018	187	283	66,1 %
2019	199	311	64,0 %
2020	181	299	60,5 %

### Le taux de couverture

Le taux de couverture petite enfance était de 71.1% en 2019.

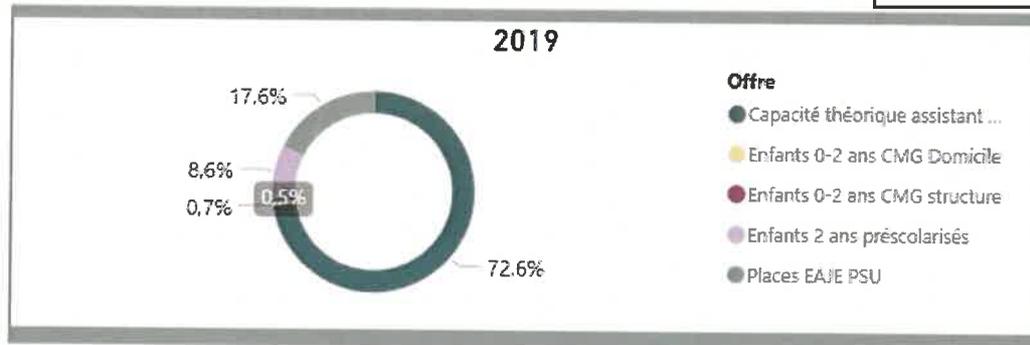
#### Définition du taux de couverture :

*L'indicateur taux de couverture global par les modes d'accueil formels rapporte la capacité théorique d'accueil à la population des enfants de moins de 3 ans. Il s'exprime en nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans.*

*Le taux de couverture est ainsi exprimé en nombre de places offertes à un instant T pour 100 enfants de moins de 3 ans : OFFRE (Total Accueil Collectif + Total Accueil Individuel) / DEMANDE\*100*

*L'offre totale est obtenue par la somme de l'offre en Accueil collectif et de l'offre en accueil individuel*

## L'offre :



## Evolution du besoin et de l'offre d'accueil des jeunes enfants :

## Evolution du public potentiel

TERRITOIRES Années	39 CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA				JURA	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
<b>Enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans</b>	499	476	431	-7,1 %	6 346	-1,7 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	124	114	93	-13,4 %	1 630	-2,4 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	88	86	63	-15,4 %	1 245	-3,9 %
<b>% enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans sous le seuil des bas revenus</b>	<b>17,6 %</b>	<b>18,1 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>-1,5</b>	<b>19,6 %</b>	<b>-0,5</b>
<b>% des 1ères naissances Caf &amp; Msa &lt; 1 an</b>	<b>41,6 %</b>	<b>44,5 %</b>	<b>38,4 %</b>	<b>-1,6</b>	<b>35,7 %</b>	<b>-2,3</b>
<b>Familles Caf &amp; Msa avec enfants &lt; 3 ans</b>	<b>465</b>	<b>442</b>	<b>398</b>	<b>-7,5 %</b>	<b>5 846</b>	<b>-1,7 %</b>
Dont monoparents	45	45	34	-13,1 %	664	+0,3 %
<b>Dont % de monoparents</b>	<b>9,7 %</b>	<b>10,2 %</b>	<b>8,5 %</b>	<b>-0,6</b>	<b>11,4 %</b>	<b>+0,2</b>
Dont tous les parents Caf travaillent	280	246	246	-6,3 %	3 484	+0,8 %
<b>Dont % des parents Caf qui travaillent</b>	<b>60,2 %</b>	<b>55,7 %</b>	<b>61,8 %</b>	<b>+0,8</b>	<b>59,6 %</b>	<b>+1,5</b>

## Evolution du public potentiel avec enfants

TERRITOIRES Années	39 CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA				JURA	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	465	442	398	-7,5 %	5 846	-1,7 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans	499	476	431	-7,1 %	6 346	-1,7 %
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	528	486	469	-5,8 %	6 661	-3,1 %
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	9,7 %	10,2 %	8,5 %	-0,6	11,4 %	+0,2
<b>Familles Caf &amp; Msa avec enfants &lt; 3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>-100,0 %</b>	<b>NS</b>	<b>-100,0 %</b>
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du Cmg garde à domicile en emploi direct	6	NS	NS	-18,4 %	43	+2,4 %
<b>Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>-42,3 %</b>	<b>193</b>	<b>+26,3 %</b>
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du CMG structure de la Paje	NS	NS	NS	-29,3 %	183	+36,7 %
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	66,7 %	62,0 %	69,7 %	+1,5	62,8 %	+1,6
Enfants Caf < 3 ans dont tous les parents travaillent	294	263	263	-5,4 %	3 725	+0,9 %
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an	41,6 %	44,5 %	38,4 %	-1,6	35,7 %	-2,3

## Evolution du public potentiel des assistantes maternelles

TERRITOIRES Années	39 CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA				JURA	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles avec enfants <6 ans employant une assistante maternelle	323	299	285	-6,1 % ↘	3 316	-4,6 % ↘
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	367	347	324	-6,0 % ↘	3 860	-4,9 % ↘
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	219	208	201	-4,2 % ↘	2 510	-2,3 % ↘
Assistants maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	38	31	32	-8,2 % ↘	329	-15,6 % ↘
Assistants maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	48	42	38	-11,0 % ↘	508	-4,6 % ↘
Assistants maternelles accueillant 5 enfants ou plus	23	27	23	+0,0 % =	263	-0,2 % =
<b>Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus</b>	<b>21,1 %</b>	<b>27,0 %</b>	<b>24,7 %</b>	<b>+1,8</b> ↗	<b>23,9 %</b>	<b>+1,7</b> ↗

On constate que le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue de -7.1 % entre 2019-2021 sur la CCAPS alors que dans le même il ne diminue que de 1% à l'échelle du territoire.

Diminution des premières naissances, augmentation de la part des parents d'enfants de moins de 3 ans et travaillant tous les 2.

## Evolution de l'accueil des jeunes enfants (usage)

TERRITOIRES Années	39 CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA				JURA	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
<b>Enfants &lt; 3 ans gardés par une assistante maternelle</b>	<b>219</b>	<b>208</b>	<b>201</b>	<b>-4,2 %</b> ↘	<b>2 510</b>	<b>-2,3 %</b> ↘
Nb. moyen d'enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	2,0	2,1	2,2	+3,7 % ↗	2,3	+5,5 % ↗
<b>Enfants &lt; 3 ans bénéficiaires du CMG garde à domicile &amp; structure PAJE</b>	<b>6</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>-18,4 %</b> ↘	<b>63</b>	<b>+1,6 %</b> =
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CLCA Taux plein ou couple ou COLCA	NS	NS	NS	+0,0 % =	NS	+41,4 % ↗
<b>Enfants &lt; 6 ans inscrits en EAJE dans l'année *</b>	<b>138</b>	<b>146</b>	<b>126</b>	<b>-4,4 %</b> ↘	<b>2 233</b>	<b>-7,3 %</b> ↘
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	NS	NS	NS	-29,3 % ↘	163	+44,6 % ↗
<b>Enfants de 2 ans Caf &amp; Msa scolarisés</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>+14,5 %</b> ↗	<b>346</b>	<b>-5,8 %</b> ↘
Taux de scolarisation des enfants de 2 ans Caf & Msa	19,0 %	11,9 %	21,7 %	+1,4 ↗	15,2 %	-0,8 ↘

## Evolution de la tension sur l'accueil

TERRITOIRES Années	39 CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA				JURA	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
<b>Enfants inscrits par place en EAJE (PSU) *</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>-4,4 %</b> ↘	<b>2,6</b>	<b>-8,8 %</b> ↘
<b>Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans</b>	<b>21,8</b>	<b>21,0</b>	<b>21,6</b>	<b>-0,6 %</b> =	<b>17,3</b>	<b>-5,8 %</b> ↘
<b>Nb. moyen d'enfants &lt; 6 ans gardés par une assistante maternelle</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>+1,6 %</b> =	<b>3,5</b>	<b>+3,0 %</b> ↗
<b>% des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou +</b>	<b>21,1 %</b>	<b>27,0 %</b>	<b>24,7 %</b>	<b>+1,8</b> ↗	<b>23,9 %</b>	<b>+1,7</b> ↗
<b>Nb. moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par assistante maternelle</b>	<b>90 h</b>	<b>88 h</b>	<b>90 h</b>	<b>+0,0 %</b> =	<b>96 h</b>	<b>+1,8 %</b> =
<b>Montant du salaire horaire moyen net des assistantes maternelles</b>	<b>3,32 €</b>	<b>3,51 €</b>	<b>3,61 €</b>	<b>+4,3 %</b> ↗	<b>3,55 €</b>	<b>+2,5 %</b> ↗
<b>Enfants gardés sur le territoire par une assistante maternelle</b>	<b>358</b>	<b>345</b>	<b>315</b>	<b>-6,2 %</b> ↘	<b>3 817</b>	<b>-4,7 %</b> ↘
Attractivité du territoire pour les assistantes maternelles	-9	-2	-7	-11,8 % ↘	-13	-50,5 % ↘
% des assistantes maternelles de 60 ans et plus	19,3 %	18,0 %	23,7 %	+2,2 ↗	15,5 %	+1,2 ↗

\*: source(s) de donnée(s) provisoire(s) BCASEQU2021, BCASEQU2020 pouvant fausser l'évolution annuelle

Baisse de 4.2% des enfants de moins de 3 ans et de 6% des de moins de 6 ans maternelle.

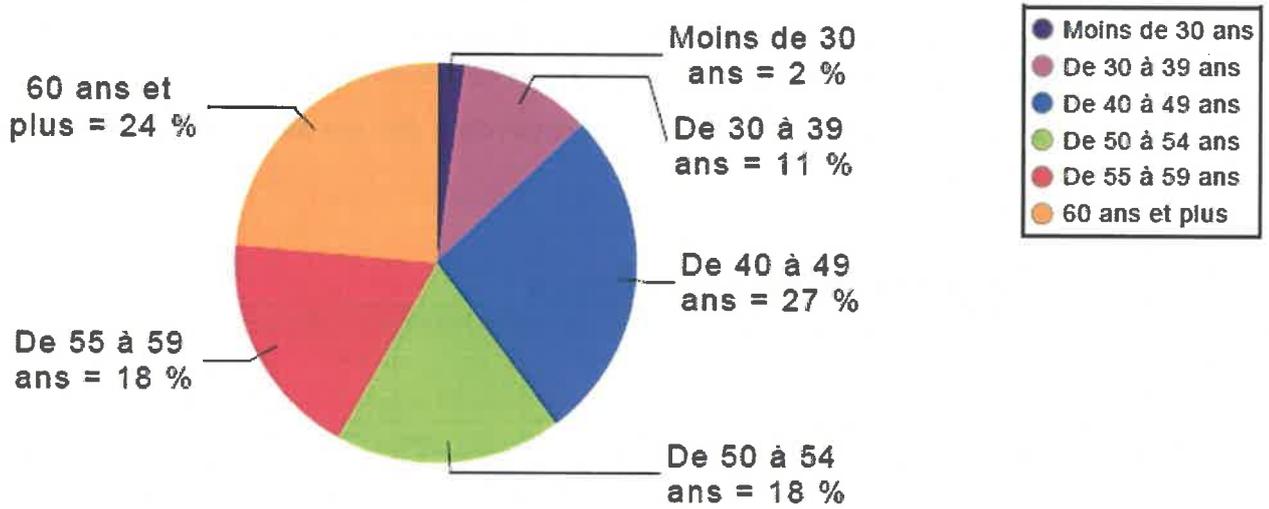
Baisse de 4.4 % des enfants de moins de 6 ans inscrits en EAJE et augmentation de 14.5 % des enfants de 2 ans scolarisés.

Augmentation du nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle et augmentation du % d'assistantes maternelles accueillants 5 enfants ou plus.

Augmentation du salaire moyen des assistantes maternelles

Age des assistantes maternelles :

**REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021**

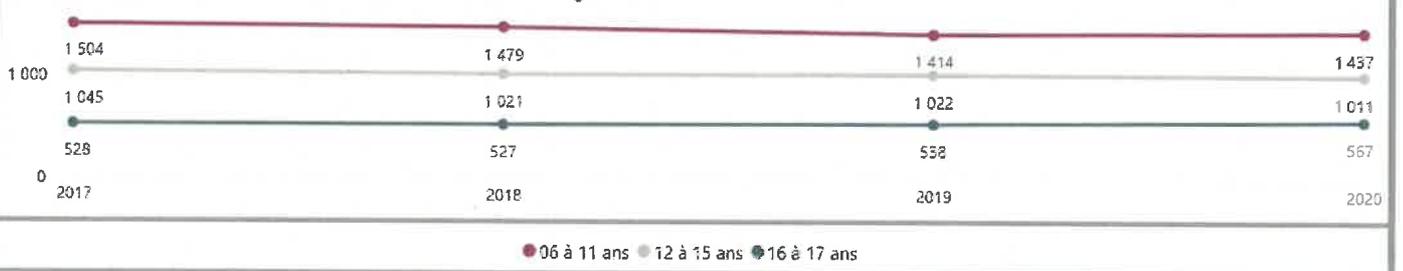


Epci 39 CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA 2021

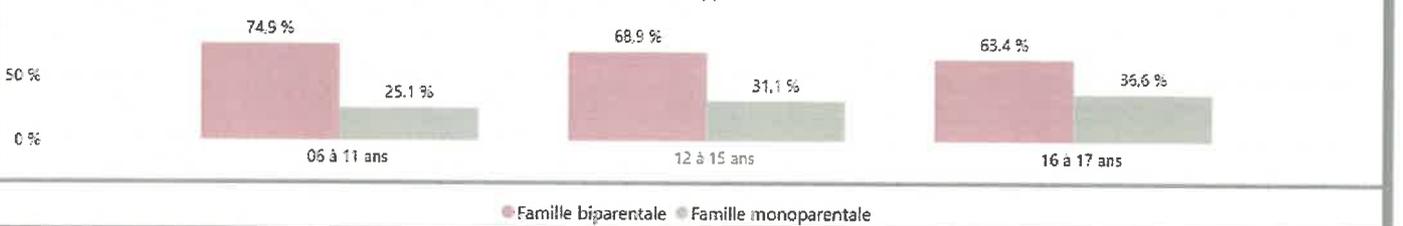
SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoess-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

Enfance-jeunesse

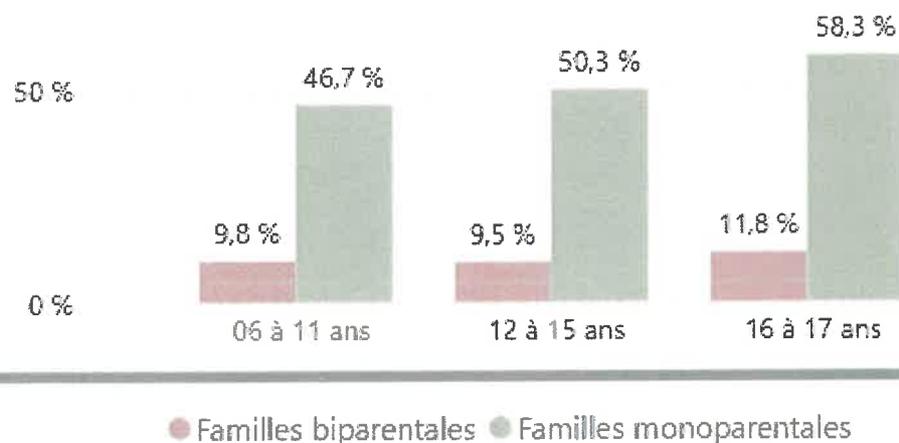
Evolution du nombre d'enfants RP selon les tranches d'âge du CEJ



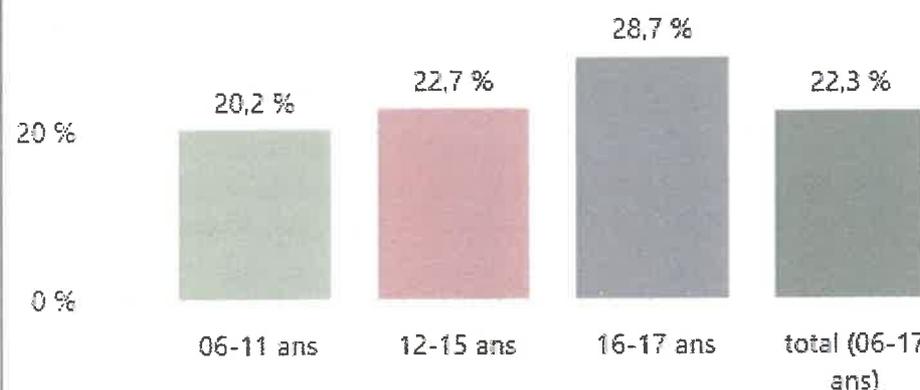
2020 - Répartition des enfants selon les tranches d'âge du CEJ et le type de famille



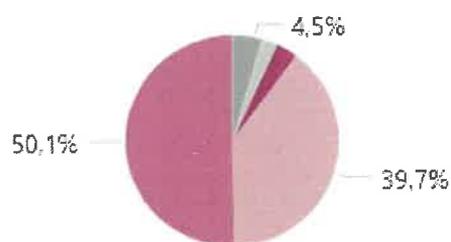
### 2020 - Part des familles allocataires, par type, vivant sous le seuil des bas revenus



### 2020 - Part des enfants, par tranche d'âge du CEJ, vivant dans une famille à bas revenus



### 2020 - Situation familiale des allocataires de moins de 25 ans (hors étudiant percevant uniquement AL)

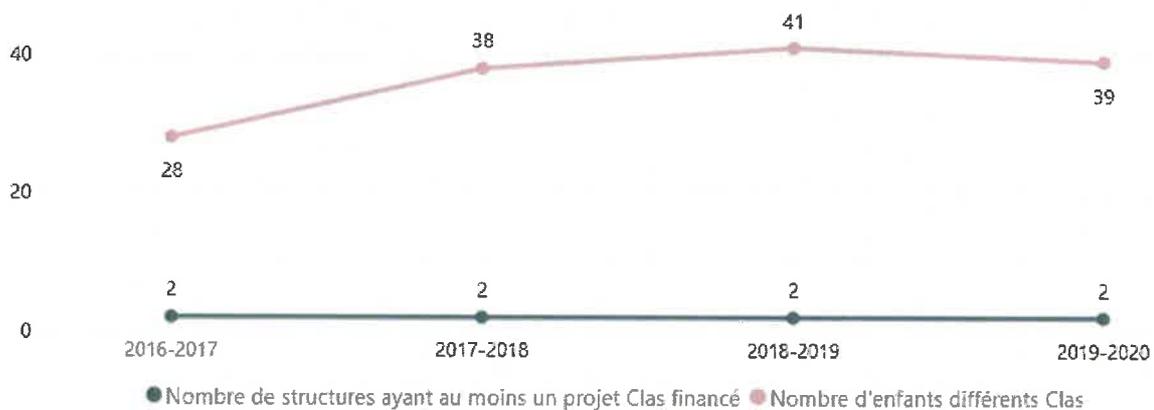


● Couples sans enfant ● Familles biparentales ● Familles monoparentales ● Femmes célibataires ● Hommes célibataires

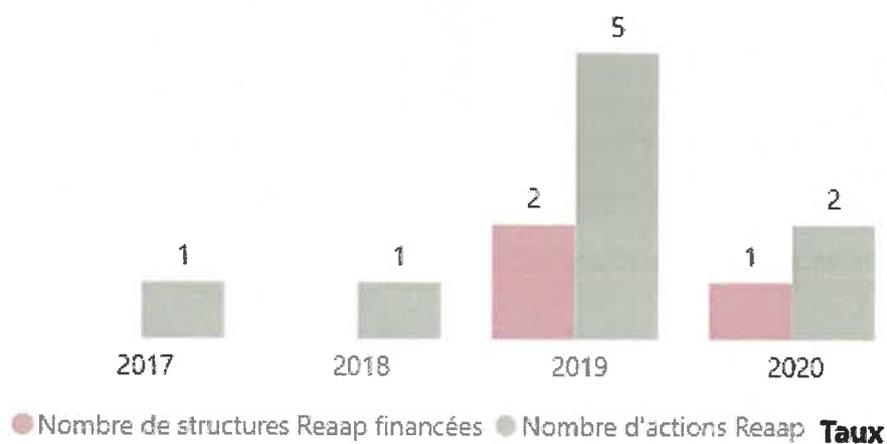


## La parentalité :

Evolution des structures financées et du nombre d'enfants participant au titre des CLAS



Evolution des données financées au titre du Reaap



# L'Offre de service au 01/01/2023

## sur le territoire de la communauté de communes Arbois Poligny Salins

### La Petite Enfance :

- ❖ Trois Relais Petite Enfance situés sur les communes de Poligny Arbois et Salins les Bains
- ❖ Trois crèches PSU, situées sur les communes sur les communes de Poligny Arbois et Salins les Bains

### L'Enfance 3/11 ans :

- ❖ Dix sites d'accueil périscolaire situés sur les communes de Arbois, Aumont, Colonne Grozon, Le Fied, Poligny, Saint Lothain, Vadans et Salins les Bains ainsi que l'accueil périscolaire du SIVOS du Haut Lizon
- ❖ Quatre sites d'accueil extrascolaire : St Lothain, Poligny, Arbois et Salins les Bains.  
L'accueil de loisirs sans hébergement de Salins les Bains est le seul accueil en délégation de gestion auprès de Léo Lagrange. Cet accueil propose un programme spécifique à destination des ados sans pour autant que ce secteur soit conventionné comme tel auprès de la Caf. Les heures effectuées sont déclarées dans les tranches d'âges au titre du périscolaire et/ou extrascolaire et bénéficient de la prestation de service.
- ❖ Deux garderies non déclarées auprès du service départemental à la jeunesse à l'éducation et aux sports et non conventionnés avec la Caf. Elles sont gérées pour l'une par le SIVOS d'Aiglepierre/Marnoz et pour l'autre par le Sivos de Dournon.

### La Jeunesse :

- ❖ Un secteur ados situés sur la commune de Poligny. La compétence jeunesse est détenue par les communes. La commune de Poligny a délégué la gestion de son secteur ados à l'association La Séquanaise. Le directeur du secteur ados est labellisé Promeneur du net. Le secteur anime un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) à destination du public collégien (11-13 ans / 14-17 ans) en partenariat avec le Collège Jules GREVY pour un accompagnement de 8 à 12 collégiens.
- ❖ Un projet pédagogique ados est développé au sein de l'ALSH de Salins les Bains qui anime également un CLAS en partenariat avec les Collèges Victor Considérant et Saint Anatoile pour l'accompagnement de 24 jeunes collégiens.
- ❖ Un secteur-jeunes sur la commune d'Arbois conventionné en 2022-2023 pour 1.8 ETP.
- ❖ Des permanences de la mission locale Dole-Revermont un jour par semaine sur chaque bourg-centre pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes 16-25 ans
- ❖ Dispositif du permis citoyen pour favoriser l'accès au permis de conduire des jeunes et dispositif d'autostop organisé pour favoriser leur mobilité

### L'animation de la vie sociale :

**L'association sportive et culturelle d'éducation populaire La Séquanaise** située à Poligny, en cours d'agrément Espace de vie Sociale auprès de la Caf. Elle est la première association du département à être déclarée en préfecture le 30/11/1901, elle sera reconnue d'utilité publique en juillet 1904 et devient Foyer d'Education Populaire en 1968. Plusieurs salariés et bénévoles permettent le fonctionnement de cette association qui propose une très grande variété d'activités sportives et culturelles.

La gouvernance est assurée par la collaboration permanente de deux équipes : la présidence et la direction. Chaque équipe est placée sous l'autorité d'un pilote, la présidente et la directrice.

Les valeurs et principes de l'association : démocratie et citoyenneté, culture et dignité humaine, solidarité, laïcité. Les principes : indépendance, démocratie et citoyenneté, émancipation,

L'activité de la structure se décline en 3 blocs

- Les sections encadrées par 17 bénévoles, 2 salariés et 10 prestataires de services. Pour la section sports : 10 activités possibles (dès le plus jeune âge) pour la section culture : 17 activités et pour la section bien-être : 5 activités notamment à destination d'un public senior.
- Les secteurs jeunes (secteur ados)
- Le bloc événementiel : il permet de concrétiser les valeurs et principes de l'association. La partie événementielle est organisée soit en direction des sections soit en complément de l'offre culturelle de la ville (soirées, séjours, sorties...)

**L'association « LE 13 »** situé 13 Grande rue à Arbois, actuellement 1 salarié

A ce jour 1 salarié – chargée de mission en CDD jusqu'à fin 2023 – 0,6 ETP- 30 bénévoles

La Gouvernance est assurée par un comité de pilotage composé de 8 personnes. Une présidente et un trésorier.

Le territoire d'action est le périmètre de l'ancienne communauté de communes "Arbois Vignes et Villages" soit 14 communes pour un total d'environ 6500 habitants.

L'activité de la structure se décline sur 3 axes :

- Un programme d'activités sportives et artistiques à l'année (18 activités sur 27 créneaux)
- La mise à disposition d'espaces de travail (bureau individuel, espace de coworking, salle de réunion/formation)
- Une programmation culturelle au sens large (stages, ateliers découvertes, conférences, expo, spectacles vivants)

Les activités s'adressent à tout public avec à ce jour 329 adhérents dont 30% ont moins de 18 ans et 28% ont plus de 60 ans.

A partir de 2023, sur proposition d'habitants du territoire, l'association a orienté une large partie de sa programmation autour de la question du développement durable. Elle fonctionne avec des groupes de travail thématiques :

1 groupe de travail « programmation » centré sur la programmation d'événements en lien avec la thématique du développement durable composé de 13 personnes

1 groupe qui travaillera à partir de la rentrée autour de la question des communs et du réemploi/recycling (11 personnes)

1 groupe citoyens au travail sur la question des mobilités douces

Les bureaux sont ouverts 4 après-midis par semaine du lundi au jeudi jusqu'à 18 H ainsi que le jeudi matin.

Les événements sont proposés en soirée, sur les weekends et vacances scolaires.

Elle communique par le biais d'une page Facebook, via une newsletter hebdomadaire adressée à environ 750 contacts – nous utilisons moins la communication par voie d'affichage.

12 associations sont adhérentes du 13 et utilisent les locaux.

Des partenariats sont noués en fonction des différents événements (CADA, Savs, Juralliance, collectif bio arboisien, secteurs jeunes...)

L'objectif de ces partenariats est notamment de pouvoir s'adresser à différents réseaux et d'ouvrir l'activité au plus grand nombre, de s'adresser à des publics isolés, de favoriser la mixité des publics.

Un de leurs objectifs est d'accompagner les projets, proposition des habitants du territoire, accompagnés le démarrage et l'action de groupe citoyens en mettant à disposition locaux, moyens de communication, réseaux d'adhérents....

Elle souhaite également proposer des lieux d'échanges et de convivialités espaces de gratuités, des activités en participation libre.

Piste d'amélioration : rester dans la démarche d'ouverture et de mixité des publics, maintenir les partenariats actifs ....

**L'association La Cabiote** située à Salins les Bains La Cabiote a été créée en juin 2016.

En patois Franc Comtois, Cabiote signifie petite cabane.

Le projet de cette association salinoise a été pensé comme la cabane de notre enfance, celle que l'on construit à plusieurs, avec des moyens de fortune et dans laquelle on se retrouve pour inventer des histoires qui nourrissent l'imaginaire individuel et collectif.

La Cabiote se donne comme objectifs de créer et maintenir du lien entre les gens, d'accompagner le prendre sa place / se mettre en action dans l'animation de son territoire et de valoriser le patrimoine local : humain, environnemental, culturel, artistique, artisanal, associatif, etc. En résumé, elle aime favoriser le partage et permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'être ambassadeurs de leur lieu de vie.

Pour se faire, La Cabiote propose un espace de vie social et un café associatif. Ces lieux sont conviviaux et animés, « utiles à vivre et à rêver », d'ouverture et d'enrichissement interactif, d'infusion citoyenne, ambassadeurs de leur territoire. Ceux-ci s'organisent autour de la convivialité, l'animation, l'expérimentation, la transmission et la construction collective. Ils peuvent être itinérants et se déplacer dans les villages alentours du Pays de Salins, voir du Cœur du jura.

Les actions mises en œuvre dans ces espaces sont :

- Des temps jeux, des ateliers d'écriture, des activités créatives, etc.
- Des cafés parents, familles, seniors, philo, mobilité, concert, spectacle, débat, etc.
- Des sorties collectives culturelles et de loisirs
- Des séjours vacances pour les seniors (en lien avec l'Ancy)
- Des temps festifs : repas, thés dansant, soirées à thème, etc.

La diversité des publics, l'intergénérationnel et l'attention aux personnes en situation de vulnérabilité sont trois dimensions transversales à toutes les actions de notre association.

Le territoire d'intervention de La Cabiote est la ville de Salins et les villages alentours. Cependant, pour atteindre son objectif de provoquer autant que possible des rencontres fortuites (« Serendipity » en anglais), La Cabiote n'a aucune restriction en termes d'accueil du public. Ainsi, salinois, gens des alentours, jurassiens, et gens d'ailleurs ou de passage peuvent venir nourrir le collectif de leur singularité. Pour se donner les moyens de cet objectif, l'adhésion à La Cabiote reste libre et volontaire. Nul besoin d'être adhérent pour participer à ses activités ou pour en être bénévole.

A ce jour, La Cabiote peut compter sur un réseau d'une cinquantaine de bénévoles très actifs. Elle n'a pas de salarié mais elle met tout en œuvre pour pouvoir créer un poste de responsable de l'association rapidement (1 ETP).

### **L'Espace de Vie Social d'Arbois adossé à la France services :**

La structure est portée par la communauté de communes avec une mutualisation du personnel France Services sur une base de trois salariés au quotidien ainsi qu'une personne ponctuellement pour la communication. La structure compte aussi des bénévoles qui viennent animer des ateliers et/ou qui participent à la programmation et à l'organisation des actions.

#### **Identification du territoire d'action**

Le territoire, Arbois et son bassin de vie qui représente 14 communes pour 6500 habitants.

C'est un territoire rural avec une population majoritairement âgée.

#### **Publics visés**

Dans le cadre des actions, la structure vise un public sénior souvent isolé :

- Eloignement des grandes villes, difficultés à s'y déplacer
- Beaucoup sont veuves (ou veufs)

### Objectifs de la structure et type d'actions développées

L'objectif est de permettre à ces publics de trouver ou retrouver une vie sociale.

- Pratiquer une activité (la notion de coût est importante, on est sur des petites retraites) les ateliers proposés sont gratuits puisqu'ils sont animés par des bénévoles.
- Faire de la sensibilisation au bien vieillir pour prendre soin de soi.
- Sortir au sens large du terme ; sortir de sa ville de sa région, partir en vacances. Quand on est seul on ne va plus au spectacle, on ne va plus au restaurant. Les actions proposées sont coconstruites avec les bénévoles permettent de proposer tout au long de l'année des sorties diversifiées et abordables financièrement pour ce public.

*« Certaines personnes nous disent que ça les motive à se lever le matin de savoir que dans la journée elles vont venir faire un atelier ou que dans la semaine elles vont faire une sortie et que si elles n'avaient pas ça elles se sentiraient bien seules »*

L'appui de la structure sur France services est un atout car la connaissance du public et de ses besoins permet d'adapter les actions.

La confiance qui s'instaure dans les relations sur l'accompagnement à l'accès aux droits permet d'amener progressivement ce public sur les actions, notamment sur des périodes comme le départ en retraite, le décès d'un conjoint.

A l'inverse les temps de rencontre dans le cadre de l'animation, permet de les sensibiliser et les informer sur les aides dont ils peuvent bénéficier.

### Modalités de mise en œuvre

Les usagers peuvent rencontrer les animateurs sur les temps d'ouverture de France services et leur présence dans les locaux soit environ 32 heures par semaine.

Les actions animées par les bénévoles se déroulent l'après-midi et ils privilégient les temps du matin pour les ateliers de prévention animés par les partenaires : Abrapa, la mutualité française, l'ADMR...

La mairie met à disposition ses salles pour qu'ils puissent réaliser ces ateliers et pour les déplacements ils privilégient les transporteurs locaux.

Ils communiquent sur les actions par de l'affichage dans les locaux de la mairie, en ville.

Une lettre d'information est envoyée régulièrement aux usagers et ils déploient depuis quelques mois une page Facebook.

Le bouche à oreille est également un excellent canal de communication, les personnes satisfaites en parlent et amènent d'autres personnes.

### Moyens :

Les trois agents en poste à France services consacrent en moyenne 40% de leur temps à l'espace de vie sociale.

- Mise en place des actions
- Lien avec les partenaires
- Accueil, inscriptions, ECOUTE...

Ils bénéficient de l'équipement matériel des France services ; bureau, copieur, téléphonie que nous mutualisons.

### Le centre communal d'action sociale de la ville de Salins les Bains :

Le C.C.A.S – établissement public administratif communal avec une action générale – liée au Code de l'Action Sociale et des Familiales (CASF) – qui est « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il est piloté par un conseil d'administration (composé à parité d'élus et de représentants d'associations), le C.C.A.S est géré au quotidien par une assistante socio-éducative (90%) et un agent social (57%).

Le territoire d'action du CCAS est la commune de Salins les Bains

Le public visé est celui des administrés de la commune

**Objectifs de la structure et type d'actions développées :**

Les missions du C.C.A.S sont de deux types : obligatoires et facultatives.

*Missions obligatoires* : accueil et orientation des administrés, instruction des dossiers d'aide sociale, domiciliation.

*Missions facultatives* (liées à la politique sociale) : accompagnement social, aide alimentaire d'urgence, aide financière facultative, mise en place d'actions collectives et de projets en direction de différents publics, travail en partenariat et en réseau sur diverses thématiques.

**Modalités de mise en œuvre** (amplitude de fonctionnement, communication, partenariat local)

Les administrés sont accueillis physiquement – principalement sur rendez-vous, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Ils peuvent prendre attache avec le C.C.A.S par email et par téléphone sur les mêmes créneaux horaires.

Sur les actions collectives et projets locaux, ils déploient une communication multipartenaire (social, médico-social, médical) et ils s'appuient sur ce partenariat dans le cadre d'interventions individuelles.

Les CCAS des communes de Poligny et Arbois sont positionnés sur les missions obligatoires et ne développent pas d'action d'animation de la vie sociale. Par ailleurs le CCAS de la ville d'Arbois ne propose pas d'accompagnement social (pas de travailleur social).

Dans ces 3 communes ainsi que dans les autres communes du territoire (soit les 63 autres communes), il existe de nombreuses associations proposant des actions en faveur de l'animation de la vie sociale (foyers ruraux, associations sportives et culturelles...) qui viennent compléter l'offre proposée par les structures ci-dessus.

A l'ensemble de ces associations et structures le territoire est également doté de 3 médiathèques, 2 cinémas, 2 piscines et plusieurs infrastructures sportives.

**Le handicap :**

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile situé 78 route de Pupillin sur la commune d'Arbois. Le SESSAD est un service d'accompagnement des enfants en situation de handicap, tourné vers la prise en charge précoce, l'accompagnement des familles, l'aide au développement de l'enfant, le soutien à la scolarité ou à l'acquisition de l'autonomie. Contrairement aux établissements médico-sociaux, ces services ne sont pas des lieux d'accueil ou de garde. Ils regroupent une équipe pluridisciplinaire de professionnels du milieu spécialisé ou de la santé qui se déplacent pour intervenir (soins, rééducations ou sensibilisation) dans l'endroit où évolue votre enfant. Ils peuvent aussi proposer des temps de regroupement au sein même du SESSAD

La collectivité bénéficie d'une subvention annuelle sur les « fonds Public et Territoire » depuis 2019 contribuant au co-financement de postes supplémentaires permettant la fréquentation, l'accueil et l'intégration d'enfants en situation de handicap dans plusieurs ALSH du territoire.

Plusieurs associations sont également présentes sur le territoire communautaire :

**Association Juralliance** est une association gestionnaire d'établissements à but non lucratif ayant pour objet d'assurer un accompagnement individualisé ou une prise en charge adaptée aux personnes dépendantes, en situation de handicap mental ou psychique, enfants ou jeunes adultes en difficultés sur un plan social, familial, scolaire ou professionnel, ou vivant une situation d'exclusion.

Siège de Juralliance 9 rue Chauvin 39600 Arbois 03 84 66 31 80

Elle gère sur le territoire du Coeur du Jura :

- Les 2 Maisons d'Enfants à Caractère Social de Poligny et Mesnay
- La Maison d'Accueil Spécialisée La MAS a pour but d'accueillir des adultes handicapés en situation de dépendance et ayant besoin d'aide technique et humaine permanente. 20 adultes y résident de façon quotidienne. Une équipe pluriprofessionnelle assure les soins relatifs aux actes de la vie quotidienne ainsi que les activités à caractère éducatif, ludique, social. Aides-soignantes, aides médico-psychologiques, infirmière, éducateur spécialisé interviennent quotidiennement dans l'accompagnement des personnes accueillies. Le travail mis en place par l'équipe s'appuie sur les besoins répertoriés,

mettant l'accent entre autres sur le suivi de la santé, le bien-être c

De nombreuses activités sont proposés aux résidents de la structure : équitation, natation, ateliers créatifs, etc. MAS Les Pommiers 11 Rue Chauvin 39600 Arbois 03 84 66 21 15

- **Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes handicapés d'Arbois (FAM)** Ce lieu de vie accueille 22 personnes en situation de handicap mental à partir de 60 ans (le phénomène de vieillissement étant apparu plus tôt, certains résidents sont plus jeunes). L'équipe pluriprofessionnelle a pour mission première de prendre soin des personnes accueillies, au travers d'actions éducatives, médicoéducatives, médicales adaptées à leurs besoins, à leur niveau de développement, à leurs potentialités, à leur évolution ainsi qu'à leur âge. Les aides médico-psychologiques, aides-soignantes, infirmière, éducateur spécialisé interviennent dans des actions d'assistance dans divers actes de la vie quotidienne, de soutien, de soins et d'accompagnement. FAM Arbois 8 Rue Chauvin 39600 Arbois 03 84 37 11 95
- **Le foyer de vie pour handicapés à Arbois** 27 adultes en situation de handicap mental ne relevant ni d'un ESAT, ni d'une MAS. Une équipe éducative (A.M.P, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, veilleurs de nuit) propose un accompagnement de vie, sur les temps du quotidien et sur des ateliers dans la journée. Ces deux temps se déroulent dans des bâtiments distincts. L'objectif principal vise le bien-être de la personne dans un cadre chaleureux et convivial, l'épanouissement personnel, tant au niveau des capacités manuelles, physiques, artistiques, sociales. Un projet personnalisé est mis en place en tenant compte des choix, des besoins et des capacités du résident. Nous privilégions l'expression de chacun, son individualité, le respect du statut d'adulte, ainsi qu'un travail relationnel de qualité. Foyer de Vie Horizons 11 Rue Chauvin 39600 Arbois 03 84 37 11 95
- **Foyer d'hébergement les Fougères** La mission d'un foyer est d'assurer l'hébergement, de favoriser l'autonomie, l'intégration sociale et le bien-être des travailleurs handicapés accueillis en ESAT. L'accompagnement personnalisé proposé permet aux personnes de nouer des liens sociaux, d'intégrer les règles de vie collective et de réaliser les apprentissages liés à la vie quotidienne et sociale. L'objectif est de soutenir le processus d'autonomie de la personne vers un habitat en milieu ouvert et plus largement son inclusion sociale. Foyer d'hébergement les Fougères 36 Route Villeneuve d'Aval 39600 ARBOIS 03.84.37.45.85
- **Le SAVS d'Arbois** Le service d'accompagnement a pour mission de favoriser l'autonomie en milieu ordinaire d'adultes orienté par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Pour cela le SAVS met en place un projet d'accompagnement personnalisé à partir des attentes et des besoins de la personne accueillie. Cette personne s'engage dans son projet., Le SAVS propose des prestations, organise des temps éducatifs collectifs pour rompre l'isolement et mène des actions de préventions. Il dispose de 31 places. SAVS Arbois 6 Rue du Montot 39600 Arbois 03 84 37 43 20
- **L'ESAT Les vignes** L'établissement a pour but d'insérer les adultes handicapés dans la vie professionnelle. L'ESAT Les Vignes à Arbois dispose de plusieurs ateliers accueillant 72 personnes : Restauration (cuisine centrale) norme HACCP ; Conditionnement, montage, mécanique, Blanchisserie aux normes RABC, Nettoyage de locaux, Peinture et rénovation. Les ateliers sont équipés de tables et d'outils ergonomiques, et des équipement performants. Des activités de soutien sont aussi menées au sein de l'ESAT : maintien des acquis, travaux manuels, cuisine, couture, esthétique/hygiène, décryptage de l'actualité, informatique... ESAT Les vignes ZI de l'Ethole 34 Rue de Villeneuve d'Aval 39600 Arbois 03 84 66 13 94

**Association Saint-Michel-le-Haut** L'association a pour but de créer, aménager et gérer tous type de services, établissements ou réalisations en faveur d'actions éducatives, médico-sociales, sociales, sanitaires et humanitaires. Elle se veut respectueuse d'une éthique humaniste garante d'un ancrage premier sur la qualité du service à rendre à ses bénéficiaires. Ses objectifs sont globalement, l'insertion, la lutte contre les exclusions, la prise en considération de la souffrance morale, le soin psychologique et l'éducation.

Siège : Association Saint-Michel-le-Haut (ASMH) 2 place de la Barbarine 39110 Salins-les-Bains 03 84 73 14 40  
[asmh@saintmichellehaut.asso.fr](mailto:asmh@saintmichellehaut.asso.fr)

Sur le territoire, l'association gère de nombreux centres sociaux tels que :

- **L'ESAT les Ateliers de la Chapelle** Dans le même but que l'ESAT de la Chapelle accueille 53 travailleurs en situation de handicap du lundi au vendredi. Ceux-ci sont spécialisés dans 4 domaines différents : Le conditionnement et colisage, La production de vins, bières et spiritueux, La prestation administrative : Mailing, mise sous pli, routage, Le nettoyage de véhicules.
- **ESAT Salins-les-Bains 2** Chemin des Roussets d'Arele 39110 Salins-les-Bains 03 84 73 77 40
- **Le foyer d'hébergement pour adultes handicapés Salins-les-Bains** Le foyer d'hébergement permet aux adultes en situation de handicap, bénéficiant d'une certaine autonomie, de vivre une vie sociale la plus proche possible du milieu ordinaire. Le foyer n'est pas médicalisé, mais les personnes accueillies y bénéficient, le soir et le week-end, d'un accompagnement et d'un encadrement par une équipe de travailleurs sociaux. Des activités sportives et culturelles y sont également régulièrement proposées. Résidence Pré Vert 1 Chemin des Margilliens 39110 Salins-les-Bains 03 84 73 77 40
- **Maison d'accueil spécialisée de Salins-les-Bains** Maison d'accueil spécialisée qui s'occupe d'adultes handicapés en situation de grande dépendance, ne pouvant pas réaliser certains de la vie de tous les jours et nécessitant une aide humaine ou technique. La MAS de la Tour de Flore 2 Rue de la Tour de Flore 39110 Salins-les-Bains 03 84 73 06 89
- **Le SAVS de Salins-les-Bains** Le service d'accompagnement a pour mission de favoriser l'autonomie en milieu ordinaire d'adultes orienté par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Pour cela le SAVS met en place un projet d'accompagnement personnalisé à partir des attentes et des besoins de la personne accueillie. Cette personne s'engage dans son projet. Le SAVS propose des prestations, organise des temps éducatifs collectifs pour rompre l'isolement et mène des actions de préventions. Il dispose de 31 places. SAVS Salins-les-Bains 1 Chemin des Margilliens 39110 Salins-les-Bains 03 84 73 14 40
- **Le service d'accompagnement pour adultes handicapés annuel au foyer d'hébergement de Salins-les-Bains** 25 Rue Gambetta 39110 Salins-les-Bains 03 84 73 77 40

## La parentalité :

Depuis février 2018, la communauté de communes Arbois Poligny Salins anime un réseau parentalité sur le territoire assurée par le coordinateur pédagogique de la CCAPS également animateur du PEDT.

Le réseau se réunit plusieurs fois par an (5 à 6 fois). Il est composé d'acteurs locaux dont un noyau très actif composé des Relais Petite Enfance d'Arbois et Salins, de l'association la Séquanaise, des Accueils de loisirs d'Arbois et Salins, de l'association la Cabiote, de l'espace de vie associative, sociale et culturelle le « 13 ».

Ce réseau vise plusieurs objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs évoluant sur le territoire APS,
- Confronter les expériences et pratiques des acteurs professionnels et bénévoles,
- Recenser les besoins des familles sur le territoire,
- Mettre en place des projets communs sur le territoire développés entre les différents partenaires concernés par la parentalité (RPE, MSAP, ALSH, La Cabiote ...).

Le réseau élabore en ce sens et depuis 2019 une programmation d'activités partagées (grands)parents-enfants/jeunes ouvertes à l'ensemble des familles du territoire de la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins. Celle-ci se décline autour d'une ou deux thématiques, de deux « quinzaines » l'une au printemps et l'autre en automne avec pour chaque « quinzaine » une série d'activités se déroulant sur une semaine en période scolaire suivie d'une semaine en période de vacances scolaires, en différents temps (après-midi, fin d'après-midi et soirée) et lieux du territoire identifiés par les familles (Poligny, Arbois, Salins / salle et hors-les-murs) et ce pour permettre la participation du plus grand nombre de familles du territoire. Plus de 460 familles ont participé à cette programmation depuis sa création en 2019.

Ce réseau initialement intitulé « Une famille des-connexions » continu de mieux prendre en compte la diversité des configurations familiales (réseau désormais appelé « Des familles, des-connexions ») ; de mieux faire connaître son action auprès des familles du territoire avec la création en cours d'un logo et d'élargir la dynamique d'échange et de participation au sein du réseau aux familles du territoire.

La communauté de communes Arbois Poligny Salins propose également aux parents du territoire depuis 2019 sur les trois centres bourgs de la formation à la communication positive. Cette formation organisée en cycle de 7 ateliers de 2h sur une période de 2 mois est animée par l'association l'Es-sens-de vie ; elle se propose gratuitement aux parents du territoire (0-18 ans).

Dans le cadre du programme des 1000 premiers jours, la communauté de communes proposent aussi de la formation massage bébé (2 à 12 mois) pour les papas ou second parent. Ces ateliers sont animés par l'association Câlines tissés qui accompagne les participants et leur bébé afin que les bons gestes soient réalisés. Les ateliers sont proposés par les Relais Petite Enfance (Arbois, Poligny) et sont gratuits.

### Les autres services :

- ❖ Des France Services sur les trois bourgs centres : anciennement MSAP, les FS ont été reprises en régie par la Communauté de Communes au 1er janvier 2021. Anciennement portées par agate paysages, la première a été créée en juin 2009 à Arbois, celle de salins les bains a été ouverte en septembre 2016 et Poligny en octobre 2019, sous forme d'annexe de celle d'arbois jusqu'au 1er janvier 2020. Depuis le 1er janvier 2021, les trois sites labélisés fonctionnent chacun avec deux agents d'accueil, ainsi qu'une coordinatrice.

Les France services sont ouvertes sur 5 jours, avec toujours au moins deux France services ouvertes sur le territoire de la CC APS.

Les horaires ont été adaptés afin de couvrir des plages horaires plus amples.

- Ouverture un matin dans la semaine à 8h30
- Fermeture un soir à 18h30
- Fermeture un midi à 13h le jour de marché sur le bourg

Dans chaque France services deux agents accueillent tous les usagers afin de les accompagner dans leurs démarches administratives,

- Par la mise à disposition d'outils numériques, ordinateurs, tablettes, copieurs, scan.
- En les informant sur leurs droits et dispositifs.
- En les accompagnant à faire leurs démarches en ligne.
- En les orientant vers les partenaires

L'accueil et l'accompagnement peut être physique ou téléphonique.

Les usagers sont accueillis sur le « flux », si les démarches demandent un accompagnement « long » et/ou « confidentiel » ils sont reçus en rendez-vous et dans le bureau dédié.

L'accompagnement individuel peut être immédiat si un des deux agents est disponible ainsi que le bureau prévu à cet effet.

Les usagers viennent à France services pour :

- Être accompagnés dans les démarches administratives,
- Demander des informations générales (sur les services du territoire, les coordonnées d'un partenaire...)

- Accéder aux ordinateurs en libre-service, le copieur pour les actes administratifs
- Un rendez-vous avec un partenaire.

Les usagers sont accompagnés dans leurs démarches administratives relevant des opérateurs nationaux

- Pôle emploi
- La CAF
- La MSA
- La CARSAT (l'assurance retraite)
- La CPAM
- L'ANTS (l'agence nationale des titres sécurisés)
- La DDFIP
- Le ministère de la Justice

- La poste

Ils sont également accompagnés sur les démarches de la vie quotidienne (accompagnements propres à la structure) :

- Accompagnement aux démarches liées à l'énergie ou à la téléphonie
- Orientation sur des partenaires ou dispositifs locaux
- Accompagnement retraites complémentaires
- Aide à la création et consultation de mails...

22 partenaires interviennent sur les sites des trois France Services :

*Emploi* : Mission Locale, Cap emploi, Soelis, Chambre des métiers, Gendarmerie, Armée de terre, ASMH/ESAT.

*Aide à la personne* : Tempo

*Mobilité* : SNCF, La roue de secours, Le garage solidaire.

*Famille* : UDAF, CIDFF, MSA, CIRJ (centre d'intégration des réfugiés)

*Santé* : Assistante Sociale de la CARSAT, Association Française des traumatisés crâniens

*Droit/justice* : Conciliateur de justice, SPIP

*Logement* : Ajena, Soliha, La Maison Pour Tous

Ces partenaires s'appuient sur nos structures pour assurer des permanences de proximité pour les habitants.

1273 rendez-vous ont eu lieu sur les trois France services en 2022 (844 en 2021)

❖ Un guichet habitat : Il a pour objectifs d'orienter, informer et conseiller les administrés quant aux dispositifs d'amélioration de l'habitat et aux aides financières selon la nature du projet. Des permanences sont organisées dans les trois bourgs centre : les lundis à Poligny, les mercredis à Arbois et les jeudis à Salins les Bains.

❖ Une présence des travailleurs sociaux du département dans les trois bourgs centres

❖ Un Espace de Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle à Poligny depuis le 05/02/2020. La mission des EVARS est d'informer les personnes sur leurs droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle, et contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre.

Ils ont également pour mission d'accompagner les femmes envisageant de recourir à l'IVG ou y ayant recouru. Ils effectuent notamment les entretiens préalables à l'IVG.

Au-delà de la contraception et de l'IVG, ils informent et accompagnent les personnes sur l'ensemble des sujets autour de la vie affective et sexuelle :

- Prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- Égalité entre les femmes et les hommes ;
- Violences faites aux femmes, y compris les violences sexuelles ;
- Éducation à la sexualité en milieu scolaire et autres ;
- Respect des orientations sexuelles, des identités de genre, des personnes intersexuées ;
- Respect de l'intimité des personnes âgées, en situation de handicap et de toutes les personnes vulnérables.

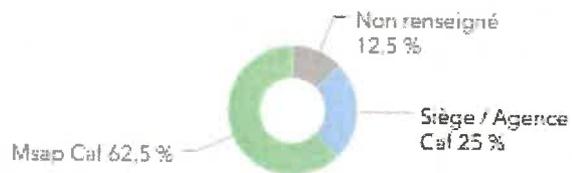
Plus largement, ils accompagnent les personnes, sur :

- Le désir ou non-désir d'enfant ;
- Le souhait d'adoption ou procréation médicalement assistée (PMA) ;
- Les crises conjugales ou familiales ;
- Les situations de dérive sectaire ou radicale, et d'emprise mentale

## L'Offre de service de la Caf

### L'accès aux droits, les points d'accueil dans le Jura :

Répartition sur le territoire de points de contact Caf ou partenaires selon le type d'accueil



France métropolitaine et dom

### Accueil CAF

16 points d'accueil sur le département entre les accueils Caf et les Frances services

#### CAF Lons-le-Saunier 39000

8 rue des Lilas  
39000 Lons-le-Saunier

#### Numéro de téléphone :

3230

#### CAF de Dole

43 avenue Laurent Charles Thouverey  
39100 Dole

#### Site internet :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### France services :

#### France Services site de Salins les Bains

La Tour-ZA les Mélincols  
39110 SALINS LES BAINS

#### France Services site d'Arbois

10 rue de l'Hôtel de ville  
39600 ARBOIS

#### France Services site de Poligny

4 rue du Champ de Foire  
39800 POLIGNY

## Les offres de travail social de la Caf du Jura

Les travailleurs sociaux de la Caf du Jura interviennent individuellement ou collectivement auprès des familles confrontées à un évènement potentiellement fragilisant dans 3 domaines de compétences.

- Parentalité : séparation, décès d'un parent/enfant, les naissances multiples ou la première naissance
- Logement : impayés de loyer, non décence des logements
- L'insertion sociale : inclusion numérique, accès à l'autonomie administrative des jeunes

Ces interventions peuvent se faire de manière individuelle et certaines sont collectives. Les lieux et le nombre d'interventions collectives peuvent varier en fonction des besoins.

### Les offres de service national :

#### L'offre de service séparation :

#### Le parcours séparation :

#### PUBLIC :

- ✧ Allocataire avec charge d'enfant qui déclare ou envisage une séparation ou un divorce
- ✧ Parent non-gardien
- ✧ Parents déclarant une résidence alternée
- ✧ Allocataire isolé ne percevant pas ou peu de pension alimentaire

#### Et à leur demande :

- ✧ Aux allocataires isolés déclarant l'arrivée ou le retour d'un enfant au foyer
- ✧ Aux allocataires isolées déclarant la naissance d'un enfant

#### OBJECTIF :

**Proposer un accompagnement social global et individuel portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, le logement, la parentalité en :**

- ✧ Offrant un espace d'accueil et d'écoute aux deux parents
- ✧ Favorisant l'accès aux droits légaux et extra-légaux (prestations, aides financières FSL, ASE, CAPIC...)
- ✧ Informant sur les aspects juridiques
- ✧ Favorisant et en orientant vers les services de soutien à la parentalité
- ✧ Anticipant sur les questions relatives au maintien des liens de l'enfant avec ses deux parents et en réfléchissant aux différents impacts de la séparation ou du divorce
- ✧ Favorisant le maintien d'un environnement favorable au développement et à l'épanouissement de l'enfant
- ✧ Préparant à la mise en place d'une résidence alternée

### Offre de service parent seul

#### PUBLIC :

- ✧ Personne isolée avec charge d'enfant ou déclarant une grossesse
- ✧ Age de 18 à 34 ans
- ✧ Percevant ou non des prestations familiales
- ✧ Revenu brut connu inférieur à un SMIC

#### OBJECTIF :

**Proposer un accompagnement social global et individuel portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives, le budget, le logement, la parentalité, l'accès à l'emploi, l'insertion sociale en :**

- ✧ Faisant valoir et en régularisant les droits légaux et extra légaux (prestations, dispositifs d'aides)
- ✧ Proposant des rencontres individuelles régulières
- ✧ Favorisant une organisation familiale compatible avec la réalisation de projets d'insertion sociale et professionnelle
- ✧ Permettant aux familles de valoriser leurs compétences et favoriser leur autonomie.

**Accompagnement des familles endeuillées :****Offre de service décès – décès d'un conjoint****PUBLIC :**

- ✧ Allocataires assumant la charge d'un enfant de moins de 20 ans déclarant le décès de son conjoint
- ✧ Parent isolé décédé dont l'enfant est accueilli par son autre parent

**OBJECTIF :**

Proposer un accompagnement social global et individuel sur l'accès aux droits, le budget, les démarches administratives et juridiques, la prise en compte des aspects psychologiques de l'évènement, la parentalité en :

- ✧ Permettant l'accès aux droits légaux et extra légaux
- ✧ Accompagnant à la réalisation des démarches administratives et demandes d'aide financière
- ✧ Soutenant le conjoint et ses enfants dans leur travail de deuil
- ✧ Offrant un espace d'accueil, d'écoute et d'échange

**Offre de service décès – décès d'un enfant****PUBLIC :**

- ✧ Allocataires déclarant le décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou une naissance sans vie

**OBJECTIF :**

Proposer un accompagnement social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, la parentalité, la prise en compte des aspects psychologiques de l'évènement en :

- ✧ Offrant un espace d'accueil, d'écoute et d'échange aux parents confrontés au deuil de leur enfant
- ✧ Permettant l'expression de la douleur et du ressenti lié au deuil de l'enfant
- ✧ Permettant à la famille d'accéder à ses droits légaux et extra légaux
- ✧ Informant sur les dispositifs de soutien à la parentalité
- ✧ Informant et orientant vers des spécialistes pour faciliter le travail de deuil
- ✧ Aidant la famille à faire face aux frais d'obsèques (valorisation du droit ADE) ou capital Décès.

**Parcours logement :****Offre de service impayé de loyer/impayé prêt accession****PUBLIC :****Allocataires bénéficiaires :**

- ✧ De l'Allocation Logement Familiale (ALF)
- ✧ Allocation Logement Sociale (ALS)
- ✧ En accession à la propriété : remboursement d'emprunts en cours

**Et se trouvant en situation d'impayé de loyer ou de remboursement de prêt**

**OBJECTIF :**

Proposer un accompagnement social global et individuel en :

- ✧ Proposant des rencontres individuelles et régulières avec la famille
- ✧ Posant un diagnostic social et financier
- ✧ Prévenant la suspension de l'aide au logement
- ✧ Résorbant la dette locative
- ✧ En prévenant l'engagement d'une procédure d'expulsion
- ✧ Facilitant le maintien durable dans un logement s'il est adapté à la situation familiale et budgétaire, en activant les leviers (mise en place d'un plan apurement, demande FSL maintien, Dispositif Action logement, évaluation pour une mesure d'accompagnement budgétaire spécifique, dossier surendettement...)
- ✧ Envisageant un relogement si la situation le nécessite avec mise en œuvre des outils à notre disposition (FSL, action logement...)
- ✧ Conseillant et en orientant le bailleur

## **Les offres de service locales :**

### **Le parcours logement**

#### **Offre de service décence**

##### **PUBLIC :**

- ✧ Allocataire bénéficiaire d'une ALF ou d'une ALS dans le secteur locatif ou en accession à la propriété et en situation de logement non décent

##### **OBJECTIF :**

##### **Contribuer à l'amélioration des conditions de logement et des conditions de vie quotidienne :**

- ✧ En accompagnant la famille dans la complétude de la grille d'auto-évaluation
- ✧ En accompagnant la famille dans la rédaction du courrier de signalement de la non- décence du logement à destination du bailleur
- ✧ En Informant la famille sur ses droits et ses devoirs, sur les impacts de la procédure sur le versement de l'allocation logement
- ✧ En favorisant les liens avec l'ADIL en charge de qualifier la non-décence des logements

### **Le parcours naissance**

#### **Offre de service naissance**

##### **PUBLIC :**

- ✧ Futurs parents résidant dans le Jura et déclarant une première
- ✧ Grossesse QF< 780 ou une naissance multiple
- ✧ Parents recueillant un enfant dans le cadre d'une adoption ou tiers recueillant un enfant

##### **OBJECTIF :**

##### **En proposant un accompagnement social global :**

- ✧ Permettant aux parents d'accéder à leurs droits légaux et extra-légaux (prestations et dispositifs d'aides)
- ✧ Offrant un espace d'accueil et d'écoute aux futurs parents
- ✧ Sensibilisant et informant sur les responsabilités parentales
- ✧ Permettant de trouver un nouvel équilibre et en évitant un risque de fragilisation aggravée
- ✧ Présentant les offres de service de la Caf et de ses partenaires permettant une meilleure conciliation vie familiale, vie sociale et vie professionnelle
- ✧ Favorisant l'accès aux ressources du territoire

## Le soutien financier de la Caf

### Les prestations familiales versées aux allocataires :

Les montants ci-dessous sont calculés à partir des prestations versées au titre du mois de décembre de l'année de référence.

#### Montant mensuel des prestations familiales versées sur le territoire :

Année de référence	2016	2017	2018	2019
Montant	1 402 878	1 344 682	1 380 027	1 535 627

#### Montant moyen mensuel par habitant de moins de 65 ans :

Année de référence	2016	2017	2018	2019
Montant	82	79	83	94

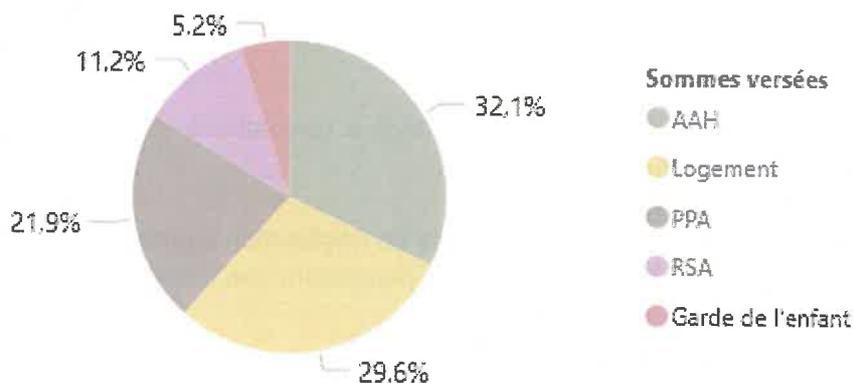
#### Montant moyen mensuel de prestation familiales versées par allocataire :

Année de référence	2016	2017	2018	2019
Montant	396	387	398	419

#### Montant moyen mensuel des prestations familiales versées par famille :

Année de référence	2016	2017	2018	2019
Montant	790	784	806	900

#### Répartition des montants versés par prestation en 2019 :



## Les prestations de services versées aux structures :

### Petite enfance

#### Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant :

2022	Budget total	Financement Collectivités		Financement CAF		Participations familiales + Autres	
Poligny	393 036 €	93 676 €	24%	212 314 €	54%	87 046 €	22%
Arbois	456 063 €	166 302 €	36%	205 629 €	45%	84 132 €	18%
SALINS LES BAINS	262 676 €	75 707 €	29%	123 938 €	47%	63 031 €	24%
<b>TOTAL</b>	<b>1 111 775 €</b>	<b>335 685 €</b>	<b>30%</b>	<b>541 881 €</b>	<b>49%</b>	<b>234 209 €</b>	<b>21%</b>

taux d'occupation réalisée	2022	2018	Places agréées
POLIGNY*	70%	89%	22
ARBOIS	61%	66%	25
SALINS	59,95%	67%	18

Le national fixe le seuil d'occupation à 60%.

Un taux d'occupation supérieur à 60% permet de s'assurer d'un fonctionnement optimisé des structures.

\* Capacité modulée obtenue

#### Les Relais Petite Enfance :

2022	Budget total	Financement Collectivités		Financement CAF		Autres financement	ETP	Fais de personnel/ETP
Poligny	74 470 €	39 013 €	52%	35 457 €	48%		0,90%	61 618 €
Arbois	56 546 €	22 027 €	39%	34 519 €	61%		0,80%	35 816 €
SALINS LES BAINS	43 109 €	18 652 €	43%	22 457 €	52%	2 000 €	0,57%	41 718 €
<b>TOTAL</b>	<b>174 125 €</b>	<b>79 692 €</b>	<b>46%</b>	<b>92 433 €</b>	<b>53%</b>			

### Enfance

2022	Budget total	Financement Collectivités		Financement CAF		Participations familiales + Autres	
Périscolaire	1 819 408 €	869 462 €	48%	333 728 €	18%	616 218 €	34%
Extrascolaire	431 976 €	193 530 €	45%	121 928 €	28%	116 518 €	27%
<b>TOTAL</b>	<b>2 251 384 €</b>	<b>1 062 992 €</b>	<b>47%</b>	<b>455 656 €</b>	<b>20%</b>	<b>732 736 €</b>	<b>33%</b>

### Parentalité

#### Contrat local d'accompagnement à la scolarité

2022/2023	Budget de fonctionnement	Nombre de collectifs conventionnés (1 collectif = 8 à 12 enfants)	Nombre de collectif réalisé	Financement CAF (32.5% prix de revient)	Collectivité	Autres financements
CLAS Poligny	-	1	0	-		
CLAS Salins les bains	2820.28€	2	2	916.62€	848€	1055.66€

## Jeunesse

2022	Budget total	Financement Collectivités		Financement CAF		Participations familiales + Autres	
Poligny-secteur ados	144 864 €	82 615 €	57%	23 569 €	16%	38 681 €	27%
Arbois- secteur jeunes	71 138 €	41 714 €	59%	28 417 €	40%	1 007 €	1%
<b>TOTAL</b>	<b>144 864 €</b>	<b>82 615 €</b>	<b>57%</b>	<b>23 569 €</b>	<b>16%</b>	<b>38 681 €</b>	<b>27%</b>

### Animation de la vie sociale

#### Espace de vie sociale d'Arbois :

2022	Budget total	Financement Collectivités		Financement CAF		Autres	
EVS Arbois	37 115 €	14 846 €	40%	22 269 €	60%	0 €	0%

### Subventions de fonctionnement

Plan mercredis ALSH : 7 926.87 €

#### Fonds Public et Territoire :

- Malles de jeux : 3 000 €
- Handi petite enfance-renfort personnel : 1 838€

#### Subvention REAAP (Parentalité) :

- Cycle de communication bienveillante : 1100€ (attribuée en 2022 et notifié en indu en 2023 pour cause de non-réalisation de l'action en 2022)

#### Fonds locaux (Parentalité)

- Programmation Une famille, des connexions : 5 136.45 €

### Subventions d'investissement

ALSH Vadans : Coût total du projet 428 474 € montant subvention Caf 128 542 € (30%)

ALSH Saint Lothain : Coût total du projet : 445 500 € subvention Caf 133 650 € (30%)

## Aiglepierre :

**Associations :** Monsieur le Maire rappelle les différents organismes auxquels la municipalité a versé des subventions en 2022 : ADMR (100€), Association de Gymnastique de l'Arc en Ciel (80€), Association des Secrétaires de Mairie (20€), Coopérative scolaire (600 €), USEP (100€), Football Club de AIGLEPIERRE (400€), Comité des Fêtes et des Sports (300€), Souvenir Français (50€). A l'unanimité, le Conseil reconduit la même subvention à ces organismes pour 2023, excepté la subvention à la coopérative scolaire fixée à 500 € en fonction du nombre d'élèves scolarisés à Aiglepierre. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la présidente de l'association des parents d'élèves « Les Enfants de Begon » qui sollicite une aide pour l'organisation de la manifestation annuelle de fin d'année scolaire. Après délibération, le conseil accorde une subvention de 200 € à cette association dynamique.

## Le Fied :

Les associations communales :

- Les amis du Fied (comité des fêtes) 1500 €
- Le club des lilas (club des aînés) 300€
- Pour l'association de chasse nous mettons à disposition gratuitement tout le domaine communal

Les associations n'ayant pas leurs sièges sur la commune :

- -Adepa de Franche-Comté
- -Admr Lons le saunier
- -le souvenir français
- -les paralysés de France
- -association Valentin HAUY
- -centre Léon Bérard
- -croix rouge
- -les restos du cœur
- -sida solidarité

## Poligny

Les subventions du secteur scolaire :

- Le sou des écoles publiques
- Association de l'école J. Brel
- Parents d'élèves Saint Louis
- Côté Cour ligue enseignement

Les subventions du secteur culturel :

- La Séquanaise (fonctionnement des sections culturelles + section théâtre)
- Association de sauvegarde du patrimoine polinois
- Comité de sauvegarde de Mouthier le Viellard
- Mi-scène
- Scènes du Jura
- La Montaine
- Orgues Cavaillé Coll de Poligny
- Société d'Emulation du Jura

Les subventions du secteur sportif :

- Association sportive du collège
- Association sportive du lycée H Friant
- Association Entente Centre Athlétisme
- Club d'escalade Les Baladins du Bathonien
- Association Bouliste polinoise

- Handball club polinois
- Poligny Jura basket Comté
- La Séquanaise (sections sportives)
- Tennis club polinois
- Spéléologie
- Football club polinois
- Pétanque
- Association Sport et Forme
- Moto club

#### Les subventions diverses

- Association du personnel de la ville
- Adil
- Souvenir Français
- FNACA
- Association des Déportés, Internés
- Anciens combattants du canton de Poligny
- Amicale des sapeurs-pompiers de Poligny
- Jeunes sapeurs-pompiers Arbois-Poligny
- Prévention routière
- Ecole du chat d'Arbois
- ALCG
- Atelier marché du Dan
- Scouts et guides de France

**Montant total des subventions : 95 565 € €**

#### Arbois

##### Les subventions du secteur sportif :

- Association le 13 Ephémères
- Amicale des sapeurs-pompiers d'Arbois
- Comité des fêtes
- Association sportive du collège Pasteur
- Jura cyclisme
- Le Pélican Gymnastique
- Hand Ball d'Arbois
- Cercle d'escrime d'Arbois
- Union sportive arboisienne Rugby
- Arbois badminton Club
- Triangle d'or Jura Foot
- Les chevaliers du Pélicans
- Olymp' Sport
- Jura Centre Athlétisme-section Arbois
- Restor
- Les Arboisiennes

##### Les subventions du secteur évènementiel

- Jardiniers Val de Cuisance
- Office des sports d'Arbois
- Le cœur Opus 39
- Orgue et Musique
- Association La Crue Festival
- Lire au cœur du Jura
- Association européenne du Festival de Caves
- Association les femmes de la Fontaine



- Artisans d'Art en FC
- Tous en scène 39
- Oreille en fête
- Batterie fanfare le Pélican
- Association Toque de Tango

Les subventions diverses :

- Le 13 éphémère
- Association l'école du chat
- Le Souvenir Français
- Comité des fêtes
- Amicale des sapeurs-pompiers d'Arbois

Les subventions du secteur culturel :

- Orgue et musique
- Le Pélican d'Arbois
- Le chœur Opus 39
- Comité de jumelage
- Association Atout Livre
- Association La Crue
- Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques

La subvention du secteur social :

- Le CCAS

**Montant total des subventions : 112 149.20 €**

**Salins les Bains :**

Les subventions du secteur sportif :

- Entente Jura Centre Athlétisme,
- Aïkido,
- Arc en Ciel,
- Association sportive du lycée,
- Badminton,
- Basket,
- Football,
- Judo
- Pétanque salinoise
- Sport St Anatolie
- Tennis
- Usep
- Volley club

Les subventions du secteur sociale :

- ADMR
- Secours Catholique

Les subventions du secteur patriotique :

- Anciens combattants
- UNC
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique Nord
- Souvenir Français

**Les subventions du secteur culturel :**

- Atelier théâtre du Verseau
- Association musicale salinoise
- Groupe vocal salinois
- Les Urbaindigènes
- Maison du Géant
- Toque de Tango
- Oreille en fête
- Salins pays du livre
- Scènes du Jura

**Montant total des subventions : 108 700 €**

**Communauté de communes Arbois Poligny Salins les Bains**

- A.S.O (tour de France)
- Association COLLECTIF INTERMARAICHERS
- Association CHEMIN CLUNISIEN FRANCHE COMTE BOURGOGNE
- CPIE DU HAUT JURA
- Association EJCA - Entente Jura Centre Athletisme
- Centre TOQUE DE TANGO
- Trail du cirque du fer a cheval
- Association PIANOS EN ARBOIS
- Association SAISONS BAROQUES DU JURA
- Association SPORTIVE AUTOMOBILE DU JURA
- Association L'OREILLE EN FETE
- Association FEDERATION DES SOCIETES SAVANTES DE FC
- Etablissement EPCC TERRE LOUIS PASTEUR
- Association SCENES DU JURA
- Association MUSIQUE AU COEUR DU JURA
- Association SCENES DU JURA
- Association MUSIQUE AU COEUR DU JURA
- Association PROMODEGEL
- Association PROJET D
- Association JURA CYCLISME PAYS DU REVERMONT
- Les jardiniers du Val de Cuisance
- Association JURA CYCLISME PAYS DU REVERMONT
- Association LIRE AU COEUR DU JURA
- Association LA MONTAINE
- FDSEA 39
- Salins pays du livre
- Academie musicale du jura
- Mi scene
- Atout livres

## Glossaire

CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants-Parents
RPE	Relais Petite Enfance
REAAP	Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents

### PRESTATIONS FAMILIALES CAF

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AF	Allocations Familiales
AFI	Aides Financières Individuelles
AJPP	Allocation Journalière de Présence Parentale
ALF	Allocation de Logement à caractère Familial
ALS	Allocation de Logement à caractère Social
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Allocation de Rentrée Scolaire
ASF	Allocation de Soutien Familial
CF	Complément Familial
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
RSA	Revenu de Solidarité Active

## Problématiques relevées

### Petite enfance

La compétence petite enfance est portée par la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Les structures existantes :

Concernant les bourgs centres, il est important de valoriser et d'optimiser les services existants, un audit des 3 crèches a permis d'harmoniser les fonctionnements. Toutefois la crèche de Salins les Bains ne propose pas la même offre de services que celles d'Arbois et Poligny. Les taux d'occupation de ces trois structures sont en baisse par rapport aux taux d'occupation avant période « Covid » notamment sur la structure de Salins les Bains.

*Concernant les locaux existants des crèches* : les locaux de la crèche de Salins les Bains nécessitent une rénovation permettant d'optimiser le confort énergétique et proposer la même offre de service que les autres structures (les repas).

L'itinérance actuelle des RPE n'est plus pertinente au regard des assistants maternels présents sur le territoire d'intervention. Toutefois la proximité de ce service est un réel atout et enjeux dans la promotion de l'accueil individuel, professionnalisation des assistants maternels et l'accompagnement des familles dans leur recherche de solution de garde ou de questionnement lié à leur statut de parents employeurs. Les services du RPE devront être repensés à l'échelle du territoire APS et non plus à l'échelle du territoire des anciennes communautés de communes.

Par ailleurs les locaux du RPE situé sur Salins les Bains ne permettent pas actuellement d'exercer l'ensemble des missions dans des conditions confortables. La nécessité de trouver un local, permettant l'accessibilité, l'accueil des familles et des professionnels, l'organisation de temps de jeux dans un même lieu, était déjà inscrite sur la précédente CTG. Elle est réaffirmée sur la CTG actuelle.

#### Le besoin, le maillage sur le territoire :

Plusieurs communes ont fait part de leur souhait de développement de structures petite enfance de type « Micro-crèche », « MAM » en gestion privée, au plus près des écoles et de la population. Ce souhait est motivé par la baisse importante des assistants maternels et leur non-renouvellement.

Les élus des communes sont très attachés à leur école et souhaitent maintenir ce service de proximité source de vie dans leur village. Toutefois ils ont le sentiment que l'absence d'offre de garde de proximité des – de 3 ans génère une « captation » par les bourgs centres des enfants dès leur plus jeune âge. Les crèches étant situées sur ces 3 bourgs.

Ils ont exprimé la crainte que cette « captation » s'inscrive dans la durée, sans retour lors de l'entrée en maternelle sur l'école de secteur et quelle pourrait être renforcée par l'offre scolaire à partir de 2 ans à Poligny et Arbois avec la mise en place de passerelle entre les crèches et les écoles.

Ils redoutent les conséquences d'une telle situation concernant une baisse des effectifs scolaires sur les communes et le risque de fermeture de classe ; mais également un coût financier, pour les communes, induit par la refacturation scolaire des communes accueillantes.

A ce jour aucune évaluation de cette situation n'a été réalisée afin de confirmer ou infirmer leurs craintes ni d'évaluer les conséquences.

A noter qu'au niveau national les parents plébiscitent plutôt des modes d'accueil collectifs toutefois certains métiers présents sur le territoire semblent nécessiter un besoin de garde en horaires atypiques. A ce jour aucune évaluation du besoin n'a été réalisée.

#### Les métiers de la petite enfance :

Les métiers de la petite enfance sont en tension, cette situation n'est pas propre à la diversité et la proximité de l'offre d'accueil permettant de répondre aux besoins des parents et des collectivités.

Les professionnels présents lors du groupe de travail petite enfance, ont fait remonter le besoin de se rencontrer plus régulièrement toute structure confondue afin de favoriser les échanges de pratiques, partager les difficultés rencontrées ou créer des projets communs.

## Enfance

La compétence enfance est portée par la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. La majorité des accueils sont gérés directement par celle-ci. Toutefois un accueil est délégué en gestion sur Salins les Bains et 2 SIVOS gèrent leur propre accueil qui ne sont pas déclarés auprès de la Caf.

Concernant ces structures le maillage territorial est optimal car adossé aux écoles. Toutefois un certain nombre de structures nécessitent une rénovation permettant de développer un accueil de qualité et notamment d'accueillir des enfants en situation de handicap.

Par ailleurs il est noté la difficulté de recruter du personnel qualifié et de stabiliser les équipes. Cette situation impacte la qualité de service et la motivation des équipes. De plus l'évolution des comportements et l'accueil de tous nécessitent des équipes équilibrées entre le personnel professionnel, le personnel qualifié et le personnel non formé.

La communauté de communes affiche une volonté politique d'offrir un service de qualité sur l'ensemble du territoire. A ce titre un audit des ALSH a été réalisé sur la précédente CTG. Le PEDT est l'outil dans lequel est affirmée cette politique et sont inscrites les actions permettant sa mise en œuvre.

La CTG permet de compléter le développement qualitatif sur un plan plus professionnel et structurel. Elle permet également une vision territoriale plus élargie à travers l'accès aux loisirs, à la culture afin de favoriser l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire.

## Parentalité

Le soutien à la parentalité figure en large place des champs d'action investis par la Communauté de commune Arbois-Poligny-Salins - Cœur du jura et autres acteurs professionnels et bénévoles engagés auprès des familles du territoire.

Le groupe de travail réuni sur cette thématique a relevé différentes forces et faiblesses en matière d'accompagnement à la parentalité sur le territoire :

- *Un Réseau local parentalité « Des familles, Des connexions »* piloté par la Communauté de communes qui œuvre dans le maillage des acteurs du territoire sur la thématique et le « faire ensemble ».
- *Une offre de soutien à la parentalité plutôt diversifiée sur le territoire* en termes de publics, de lieux et d'objectifs visés mais qui ne touche toutefois pas les familles éloignées (géographiques, social, culture, ...), qui ne répond pas aux besoins des parents d'adolescents. Les participants constatent que la communication autour de l'offre est dispersée et peu lisible pour les familles. Ils soulèvent les difficultés rencontrées par les parents pour trouver une aide adaptée à leur besoin du moment et les difficultés des professionnels pour orienter les familles vers les ressources adaptées.
- *Un tissu associatif très dense et diversifié* (culturel, sportif, solidarité, ...) dans les 3 centres – bourgs, vecteur de lien avec les familles du territoire notamment. Malgré la présence de *dynamiques partenariales et de « faire ensemble »* très développées sur le territoire notamment entre les établissements scolaires et le tissu associatif local (deux associations de parents d'élèves sur le secteur de Poligny (« le sou des écoles publiques de Poligny », « la marcotte (arbois)»), la persistance d'une forme de cloisonnement associatif.

- Un *tissu d'acteurs professionnels engagés* auprès des enfants-adolescents très en lien et en proximité au quotidien avec les parents du territoire Cœur du Jura parmi lesquels : ALSH, Secteurs jeunes, les établissements scolaires en particulier les écoles Primaire maternelle, les Relais Petite Enfance (Poligny (gestion directe), Arbois, Salins (Mutualité française du Jura), les médiathèques, le centre médico-social, la Maison des solidarités, crèches. Ces professionnels sont toutefois traversés par différents questionnements pour établir une relation de confiance et de coopération avec les parents : « Comment toucher tous les parents notamment ceux qui pourraient en avoir le plus besoin du fait notamment de l'isolement social et de l'absence de relais familiaux, de l'isolement géographique ? Comment les intéresser pour qu'ils se sentent concernés ? Comment faire en sorte qu'ils se sentent en confiance pour exprimer leurs difficultés ? »
- *L'absence de lieux pensés et adaptés* pour accueillir les parents dans l'expression de leurs difficultés et besoins d'échanges avec d'autres parents, avec des professionnels. Les structures d'accueil des enfants, adolescents type ALSH, RPE, Secteur jeunes, les écoles sont citées comme étant actuellement les lieux où s'expriment les difficultés des parents mais pour autant sont-elles des lieux ressources de soutien à la parentalité ?

Les participants constatent que les difficultés d'accès, de participation aux dispositifs/actions de soutien à la parentalité proposées sur le territoire Cœur du Jura sont multiples. Parmi celles évoquées : *l'éloignement géographique* (vis-à-vis des centres bourgs), *l'empêchement lié aux contraintes d'organisations familiales* (modes de vie des familles et situations/configuration familiales) ; *la peur d'être stigmatisé et jugé* par les institutions et les autres parents ; *la sur sollicitation des familles* dans différents domaines qui les conduisent à être toujours dans l'action leur laissant ainsi peu d'énergies et d'envies pour se réinvestir en dehors de la maison et prendre de la hauteur par rapport à leur quotidien ; *l'« effet zapping »*.

## Jeunesse

Le groupe de travail a stabilisé une tranche d'âge concernant la jeunesse sur cette CTG : Les 12-17 ans sont considérés prioritaires. Toutefois des actions pourront être réfléchiées et mise en œuvre en faveur des jeunes âgés de + de 17 ans.

La compétence jeunesse est portée par les communes cependant aucune des communes portant une structure jeunesse n'a de politique jeunesse clairement identifiée.

La jeunesse a été traitée sur ce groupe de travail essentiellement à travers le prisme des 3 structures jeunesse présentes sur le territoire, une dans chaque bourg centre.

Il n'a pas été identifié d'autre structure jeunesse.

Par ailleurs les 3 structures jeunesse ont chacune un modèle différent concernant leur agrément Caf et leur fonctionnement. Toutefois les 3 accueillent un public positionné essentiellement sur la même tranche d'âge (12-17 ans). Les 3 services jeunes ont développé des liens et organisent des projets communs. Cependant l'absence de politique jeunesse identifiée peut freiner certaines collaborations notamment sur la proposition d'offre à l'échelle des 3 communes (séjours). Ces freins vont se retrouver entre autres sur la facturation des prestations à des familles extérieures à la commune d'origine de la structure. Cela questionne également sur l'accessibilité de ces services par des jeunes extérieurs aux bourgs centres.

De même leur gestion est différente. 2 services jeunes sont en délégation de gestion à des associations et un en gestion directe. Les spécificités se retrouvent également sur la provenance des jeunes et l'accueil qui peut leur être proposé. Le service étant supporté financièrement par les communes « quid » du financement concernant les jeunes provenant d'autres communes ?

Au-delà des structures existantes, il a été noté la difficulté de connaître les besoins réels des 12-17 ans et la méconnaissance des acteurs du territoire ou départementaux en lien avec la jeunesse.

D'autres dispositifs ou services sont présents sur le territoire à destination des jeunes notamment sur le dispositif « contrat local de santé » avec des actions en lien avec la prévention notamment des addictions.

Des lycées sont implantés sur les 3 bourgs centres proposant des filières scolaires attirant des étudiants du département (ENIL BIO, Lycée hôtelier, filière images). Ces 3 villes accueillent plusieurs étudiants présents la semaine en période scolaire et inversement plusieurs jeunes du territoire partent la semaine en internat et reviennent le week-end et durant les vacances. L'ensemble de ces jeunes n'ont pas les mêmes besoins. Les étudiants lycéens sont plus difficiles à capter.

Les associations sportives sont également en contact avec les jeunes licenciés. Nous avons connaissance qu'au moins l'une d'elle prend en charge les jeunes à la sortie des collèges et jusqu'à l'heure des entraînements. Le monde associatif étant absent des temps de travail, il est impossible d'évaluer l'offre réelle sur le territoire, ni les besoins perçus par ces acteurs.

## Animation de la vie sociale

Le groupe de travail a défini l'animation de la vie sociale comme tel :

Il s'agit de collectifs qui souhaitent créer du lien et favoriser le mieux vivre ensemble de la population dans leur vie citoyenne. La politique de l'animation sociale est coconstruite entre les acteurs d'un territoire (collectifs, élus, habitants...). Elle favorise l'autonomie et reconnaît la place de l'individu. Elle ne se réduit pas à une compétence ou à une institution.

A l'échelle du territoire les acteurs qui œuvrent dans le champ de l'animation de la vie sociale est très protéiformes (Espaces de vie sociale, associatif ou relevant de collectivités, associations culturelles, sportives, services municipaux autour de l'événementiel, médiathèque ...)

Il est constaté que l'investissement dans la vie sociale se fait souvent à l'échelle du bassin de vie. Cependant tous les bassins de vie ne proposent pas la même offre (cours de piano, cinéma, associations sportives...)

De même la diversité des acteurs et des champs d'actions ne facilite pas ni la lisibilité, ni la coordination de l'offre à l'échelle du territoire. Toutefois le maillage global de l'ensemble des acteurs est un vrai atout pour ce territoire.

La complexité de cette thématique et la difficulté d'évaluer des objectifs communs à l'échelle du territoire ont nécessité de redimensionner le territoire et les structures permettant d'alimenter le plan d'actions.

De ce fait la thématique AVS sur la CTG APS 2024-2028 se consacrera aux structures EVS du territoire agréées ou non Caf et à l'offre culturelle du territoire.

Les axes de travail qui ont été repérés durant le temps de rencontre du groupe thématique et lors des entretiens téléphoniques avec certaines structures sont :

- L'interconnaissance/les échanges/la cohérence des offres proposées par les structures à l'échelle de leur bassin d'actions (Salins les Bains : CCAS et l'association La Cabiote, à Arbois le 13 et l'EVS porté par la CCAPS) mais aussi permettre une interconnaissance et échanges des structures à l'échelle des 3 bassins de vie afin de favoriser le déplacement des habitants en dehors de leur bassin de vie.
- Le repérage du public isolé (problématique de mobilité, bas revenus, difficultés sociales, difficultés de santé, personnes d'origine étrangère...)
- L'accessibilité à la culture pour les publics fréquentant ces structures, partenariat avec les médiathèques, le cinéma, le Moulin de Brainans (itinérance de ce dernier durant la période des travaux, ce qui faciliterait l'accessibilité physique des spectacles)

# PLAN D'ACTIONS CTG APS 2024-2028

ANNEXE 2

Code couleur thématique	AVS
Petite enfance	petite enfance-enfance
Enfance	petite enfance-enfance- parentalité
Parentalité	soutien et thématiques
Profession	

Axes stratégiques	N° Objectif	Objectifs	N° de l'action	Actions	numéro priorisé de 1 à 3 = non réalisable	porteur	Pilote	Mise en œuvre de l'action	Indicateurs de réalisation de l'objectif
A - Développer une politique de ressources humaines favorisant la professionnalisation des équipes et l'embauche de personnel titulaire d'un diplôme professionnel et développer une politique de soutien au renforcement des compétences parentales	1	Promouvoir et valoriser le métier d'assistant maternel	1	Realiser au moins une action/an (inscription dans la stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel)	1	partenaire	Animatrice RPE Arbois	2024-28	nombre de contacts à l'issue des campagnes de promotion nombre ass mat nouvellement installée suite à ces campagnes
	2	Atteindre 22 % de personnel ALSH et EAJE doté d'un diplôme professionnel (Ex : Cpljeps, auxiliaire puer...)	2	Mettre en place d'un plan de formation pluriannuel sur 5 ans	1	CCAPS	coordination Enfance CCAPS Gestionnaire RH CCAPS	2024-28	Evolution des personnels titulaires d'un diplôme professionnel
	3	Accompagner la montée en compétence des agents petite enfance et enfance dans l'objectif d'atteindre 75% d'agents des ALSH et crèche ayant bénéficié d'une formation non qualifiante sur un cycle de 2 ans	3	Mettre en place d'un plan de formation continue (non qualifiante) sur 3 ans (ex CDF, communication, bien-être, accompagnement d'adultes en situation de handicap, coopération avec les parents, expérimentation de outils 0-11 ans...) développant les compétences professionnelles à destination des enfants et des Parents.	1	CCAPS	coordination Enfance CCAPS Gestionnaire RH CCAPS	2024-28	nombre d'agents formés / nombre de formations proposés
	4	Poursuivre la politique de recrutement attractive des métiers de l'enfance et de la petite enfance (conditions financières, de travail...)	4	Elaborer des annonces de recrutement attrayantes à destination des professionnels	1	CCAPS	Gestionnaire RH CCAPS	2024-25	nombre de candidatures /annonce
	5	Poursuivre l'accompagnement des parents dans l'acquisition et/ou le renforcement de leurs compétences parentales	5	Mettre en place des temps de formation proposés aux parents sur des thématiques en lien avec leurs besoins en organisant au moins 3 cycle par an avec l'objectif d'atteindre 20 parents formés par an	2	CCAPS	Agent FS Arbois	2024-28	nombre de parents formés Taux d'assiduité : nombre de parents ayant participé à l'ensemble du cursus de formation (7 séances)

<b>B - Maintenir, optimiser et enrichir l'offre des services existants (conditions et la qualité d'accueil)</b>	6	Organiser un réseau de la petite enfance afin de favoriser l'interconnaissance et l'émergence des besoins	6	Créer un réseau constitué des professionnels petite enfance du territoire (à minima crèche et RPE) dans lequel les parents et autres partenaires peuvent être associés	3	CCAPS	Coordination Enfance CCAPS	2025	nombre de réunions de réseau PE /qualité, diversité des acteurs
	7	Consolider et faire évoluer la dynamique réseau "Des familles, des connexions"	7	Reposer le cadre de fonctionnement du réseau (pilote, le fonctionnement, le rôle des membres...) et ouvrir la sphère de participation du réseau aux parents (au minimum 2 parents impliqués dans la durée)	1	partenaire	Chargé de coop. Agent FS, Animatrice RPE	2024	nombre de parents impliqués dans le réseau Evolution de la fréquence de participation des mêmes parents du réseau
			8	Développer le champ de réflexion et d'action du réseau (évolution des deux quinzaines d'animation Parentalité, intervenants est, réflexion autour d'ateliers de soutien à la parentalité des + de 6 ans...)	2	partenaire	Collectif "Des Familles, des connexions"	2025	Présentation du Format repensé, nombre d'acteurs participants
	8	Tisser la toile des acteurs Jeunesse (au delà des 3 structures jeunesse)	9	Identifier les ressources (partenaires et dispositifs) du territoire, mettre en lien les acteurs (réseau) favorisant l'interconnaissance, la visibilité, l'orientation et la circulation des offres existantes (les Mlo, CSAPA, les lycées...) et les dispositifs, (ex pass santé jeunes, pass culture...)	1	partenaire	Service Scolarité-Jeunesse Mairie de Poligny	2024	Outil existant recensant tous les acteurs de la jeunesse / Diffusion et degré de connaissance
	9	Etoffer l'offre de séjours vacances à destination des 3-17 ans à l'échelle du territoire	10	Elaborer en concertation une offre d'au moins 2 séjours par an CC proposée à l'échelle du territoire	1	CCAPS	Coordination Enfance CCAPS Direction ALSH	2024-28	nombre de séjours proposés et évolution sur 5 ans
	10	Mobiliser les 8-11 ans qui ne fréquentent plus les structures	11	Impliquer les 8-11 dans la programmation des activités des accueils	1	CCAPS	coordination Enfance et direction alsh extra	2024-28	nombre d'enfants âgés de 8 à 11 ans et évolution dans les ALSH
	11	Optimiser le fonctionnement des RPE à l'échelle du territoire	12	Organiser un RPE à l'échelle du territoire (avec antennes et itinérance selon les besoins) en cohérence avec l'évolution des missions, les réalités de territoire et le développement d'un service LNEP (2023-2028)	1	CCAPS	coordination petite enfance CC et Cheffe de Pôle SAP	2024-26	redéfinition de la fiche de poste /nombre des missions réalisées / publics touchés
	12	Favoriser l'autonomie des Jeunes par responsabilisation et la mobilisation	13	Faire émerger et accompagner la prise d'initiative et la responsabilisation (organisation d'une activité, hu existemment dans la structure, initiative de projet...)	2	partenaire	Responsables SJ Arbois Poligny Salins	2024	Evolution du nombre de projet proposés par les Jeunes Fréquence de participation aux réunions associant les Jeunes Evolution de la place des Jeunes dans la programmation et l'usage de la structure
	13	Lutter contre les perturbateurs endocriniens (EAIE et RPE)	14	Repérer, sensibiliser, former et mettre en oeuvre les actions permettant la réduction de la présence des perturbateurs endocriniens	2	CCAPS	Animatrice CLS CCAPS	2024-25	nombre de séances de sensibilisation / information
	14	Garantir un accueil respectueux de l'intégrité des enfants (rythme, expression espace dédié, projet pédagogique, valeurs...)	15	Mettre en place la démarche qualité en ALSH (évaluation, analyse, actions (correctives, de valorisation, d'adaptation...)	1	CCAPS	Coordination Enfance	2024-28	nombre d'agents impactés / degré d'appropriation
	15	Adapter les locaux pour l'accueil des enfants porteurs de handicap	16	Adapter l'Alsh Arbois à l'accueil d'enfants en situation de handicap	2	CCAPS	Coordination Enfance et Cheffe de pôle SAP	2028	nombre de sites équipés, niveau de qualification des équipes
		Améliorer le cadre de vie extérieur des	17	Restructurer les espaces extérieurs sur Salins les bains (cour Olive), Colonne, Arbois	1	partenaire	Chargé de Coop.	2024-25	nombre de sites aménagés / qualité et nombre d'acteurs mobilisés

	16	Contribuer, de façon concrète, à la mise en place de structures en cohérence et lien avec le PEDT	18	Végétaliser des structures de Arbols, Colonne, Poligny Bref	1	CCAPS	Chargé de Coop. Cheffe SAP CCAPS Chef de pôle Technique CCAPS	2026-28	nombre de projets menés
	17	Rénover, agrandir et adapter les accueils (ALSH, RPE et EAJE)	19	Rénover ou agrandir les structures (ALSH, EAJE, ...) Salins les Bains, Arbols (isolation thermique)	1	CCAPS	Cheffe SAP CCAPS Chef de Pôle Technique CCAPS	2024-28	nombre de bâtiments dédiés à l'Enfance rénovés
			20	Intégrer le RPE de Salins les Bains dans le projet de rénovation de l'Essaie Jacques (futur pôle Services à la population)	1	CCAPS	Cheffe SAP CCAPS Chef Travail CC, Cheffe de service PVD-ORT	2024-26	Existence effective du lieu
18	Développer l'éducation à la santé, la citoyenneté en matière d'alimentation à destination des enfants et des jeunes	21	Actions en lien avec le PAT et le CLS	1	CCAPS	Animatrice PAT Animatrice CLS	2024-26	nombre d'actions réalisées sur ce thème / voir Fiche-projet PAT	
C - Développer l'offre d'accueil des services sur le territoire (itinérance, création, ...)	19	Evaluer de manière factuelle les besoins des familles en matière de mode de garde des moins de 3 ans à l'échelle du territoire et selon les tranches d'âge 0-2 ans et 2-5 ans	22	Réaliser une étude de besoins pour un cabinet extérieur	1	CCAPS	Cheffe de pôle SAP CCAPS	2024	Existence de l'étude
	20	Faciliter/favoriser/imputer le développement des différents modes de garde 0-3 ans (MAM, Assistants maternels, Micro-crèche PSU, crèche famille) en dehors des bourgs centre et dans un souci de maillage du territoire	23	Actions à développer en fonction du résultat de l'étude de besoin + politique communautaire facilitante (première installation bébé...)	2	CCAPS	Coordination Petite Enfance	2025-28	Prise en compte des résultats de l'étude et type d'actions programmées
			24	Etudier et accompagner un projet de MAM sur la commune de Colonne	/	CCAPS	Cheffe du Pôle Requalification & Habitat	2024-2025	Ouverture du service, nombre de places d'accueil créées
	21	Favoriser l'itinérance de services/actions	25	Réaliser une évaluation de l'itinérance actuelle des services + évaluer le besoin d'itinérance à développer (quel service?, lieu?, fréquence?, quels maillages? ...)	2	CCAPS	Animatrice RPE Poligny Coordination France Services	2025	Nouveau Calendrier effectif
	22	Permettre à l'ensemble des parents d'accéder à des espaces ressources, repères, neutres d'appui à la fonction parentale	26	Expérimenter un Lieu d'Accueil Enfants-Parents destiné aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans sur le territoire CCAPS 2023-2025	2	partenaire	Mutualité Française	2024	nombre de séances / fréquentation
			27	Confirmer et organiser un LAEP à l'échelle du territoire (antennes et itinérances en lien avec le RPE) en fonction du résultat de l'expérimentation	3	partenaire	Mutualité Française	2025	Prise en compte de l'expérimentation et développement du service sur d'autres lieux
			28	Développer les cafés des parents	3	CCAPS	Chargé de Coop.	2024-25	nombre de cafés-parents / fréquentation/ thématiques : Fiche-action PEDT
	23	Définir une politique jeunesse cohérente des 12-17 ans à l'échelle des 3 bourgs centres (accueillant les structures Jeunesse actuelles) mais bénéficiant à l'ensemble des jeunes du territoire	29	Créer une instance de concertation (élus, technique) + faire un état des lieux des problématiques rencontrées par les structures (interactions et empêchement, mutualisation de projets et synergies d'actions) + rédiger la politique	3	partenaire	Responsable Scolarité/Jeunesse Poligny ou Responsable CCAS Salins	2025	document cadre qui définit les axes d'une politique Jeunesse de territoire
	24	Promouvoir l'offre de service petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité à l'échelle du territoire	30	Organiser une Fête des Familles	1	CCAPS	Chargé de Coop.	2024-28	existence d'une Fête des Familles, degré d'affluence du public (nombre de familles)



D - Renforcer la visibilité des services sur le territoire	25	Rendre visible et lisible aux parents l'ensemble des ressources de soutien à la parentalité existantes à l'échelle du territoire	31	Créer un support de communication dématérialisé recensant les ressources de soutien à la parentalité à l'échelle du territoire APS	2	CCAPS	service communication ou société extérieure	fin 2024	répertoire Interprofessionnel existant
	26	Rendre visible et accessible les services, actions et événements à destination des jeunes du territoire	32	Créer le rôle de correspondant de territoire. Rôle porté par un élu des villages pour faciliter l'accès à cette expérimentation + définir le rôle, les contenus et la structure en charge de la centralisation de la communication + les outils les plus adaptés pour transmettre l'information en parallèle du correspondant de territoire	3	partenaire	Responsable Scolarité/jeunesse Poligny ou Responsable CCAS Salins	2026	Définition du rôle et nombre d'élus correspondants actifs.
E - Favoriser l'égalité des chances (culture, devoirs, mobilité, ...)	27	Soutenir et accompagner la réussite éducative (entre autre scolaire) des enfants et des jeunes à l'échelle du territoire et renforcer les liens de coopérations entre les parents et les structures d'accueil (école, ALSH et EAIE)	33	Maintenir et consolider l'action du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité situé à Salins et à destination du public collégien : renfort ancrage local du dispositif avec un suivi annuel local (Financiers, Opérateur et Education Nationale) + axe d'intervention auprès des parents et auprès des jeunes avec des projets basés sur l'expérimentation et la découverte (culture, citoyenneté, sports, ...)	2	partenaire	Association Léo Lagrange	2024	Voir bilan annuel dispositif CLAS
			34	Préciser les besoins d'accompagnement du public collégien sur le secteur de Poligny et identifier les différents dispositifs d'accompagnement pouvant être apportés en réponse. Si maintien du CLAS => renfort ancrage local du dispositif avec un suivi annuel (Financiers, Opérateur et Education Nationale) du dispositif réalisé à minima 1 fois/an + axe d'intervention auprès des parents de leur enfant et de projets basés sur l'expérimentation et la découverte (culture, citoyenneté, sports, ...) + équilibre mixité public	1	partenaire	Association la Séquanaise	2024	Voir bilan annuel dispositif CLAS
			35	Recenser les besoins d'accompagnement à la scolarité (incluant les besoins des parents) à l'échelle du territoire pour le public élémentaire et identifier les différents dispositifs d'accompagnement et moyens pouvant être apportés en réponse (Devoirs faits, Aide aux devoirs, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)	2	CCAPS	Chargé de Coop.	2024	nombre de livrets explicatifs diffusés / nombre de participations aux conseils d'écoles
			36	Créer des conseils de vie (EAJE, ALSH) afin d'impliquer les parents dans les structures, expérimentation 2024-2025 sur 1 crèche et 1 accueil (Poligny et Arbois à confirmer), dans un objectif d'essaimage à l'échelle du territoire à compter de 2026	2	CCAPS	coordination Enfance /direction ALSH Arbois - EAJE Poligny	2024-25 puis 2026-28	Qualité et effectifs des acteurs présents / Fréquence des conseils de vie
	28	Favoriser le développement du lien social en direction des publics dits "isolés"	37	Créer un réseau de partenaires oeuvrant dans le champ de l'animation de la vie sociale afin d'identifier le public dit "isolé"	2	CCAPS	Coordination FS + Cheffe de pôle SAP	2024 CCAS et EVS	Nombre de rencontres + plan d'actions élaboré
			38	Développer des actions favorisant l'aller-vers ce public dit "isolé"	3	partenaire	chaque structure partenaire	2025	Nombre de nouvelles personnes dites isolées fréquentant les structures après réalisation des démarches d'aller-vers + Fréquence de participation + Nombre d'actions mises en place à destination de ce public
			39	Créer un groupe de travail oeuvrant dans le champ de l'animation de la vie sociale afin d'identifier le public dit "fragile" et/ou "éloigné" de l'offre culturelle	2	CCAPS	Coordination FS + Coordination Culture CCAPS	2025	Nombre de rencontres + plan d'actions élaboré
		Permettre aux publics dits "fragiles"							

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023



ID : 039-213900137-20231110-23\_11\_06\_03-DE

	29	habitant sur le territoire APS d'accéder à la culture	40	Développer des actions favorisant l'aller-vers ce public dit "fragile" et/ou "éloigné" permettant l'accès à la culture	9	partenaire	chaque structure partenaire	2026	Nombre de nouvelles personnes dites fragiles fréquentant les structures après réalisation des démarches d'aller-vers + évolution de la fréquence de participation + Nombre d'actions mises en place à destination de ce public
	30	Développer un service et un accès aux droits en matière d'habitat pour les habitants, lutter contre l'indécence et l'insalubrité des logements du parc privé notamment.	41	Créer un guichet Habitat (transversalité avec les services de la Caf et les partenaires du logement subventionnés par la Caf)	/	partenaire	Cheffe du Pôle Requalification & Habitat	2024	Nombre de dossiers accompagnés par le guichet Habitat

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023



ID : 039-213900137-20231110-23\_11\_06\_03-DE

## Annexe 4 : Modalités de fonctionnement des instances de pilotage

# Pilotage de la CTG

## 1/ Le Comité de Pilotage CTG

### Composition du comité de pilotage CTG:

Ce comité est composé, à parité, de représentants des collectivités signataires et de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

- Le Président de La Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et/ ou son représentant élu
- Le Maire de Poligny et/ou son représentant
- Le Maire d'Arbois et/ou son représentant
- Le Maire de Salins les Bains et/ou son représentant
- Le Maire de le Fied et/ou son représentant
- Le Maire d'Aiglepierre et/ou son représentant
- Le Maire d'Aumont et/ou son représentant
- La Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et/ou un administrateur le représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- La Responsable du Service Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Le Conseiller Technique Territorial de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Le Conseiller Technique Parentalité de la Caisse d'Allocations Familiale du Jura
- Le chargé de coopération CTG

### Missions du COPIL CTG :

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein du comité opérationnel et des éventuels comités de pilotages thématiques
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

### **Pilotage et secrétariat du COPIL CTG :**

Le comité de pilotage CTG sera copiloté par les collectivités et par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura.

Le secrétariat permanent est assuré par le chargé de coopération CTG

### **Réunion du COPIL CTG :**

Le comité de pilotage CTG se réunira à minima une fois par an.

## **2/ Le Comité opérationnel CTG**

2

### **Composition du comité opérationnel CTG:**

Ce comité est composé, à parité, de représentants des collectivités et de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

- Les élus et/ou son représentant pour chaque collectivité
- La Responsable du Service Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Le Conseiller Technique Territorial de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Le Conseiller Technique Parentalité de la Caisse d'Allocations Familiale du Jura
- Le chargé de coopération CTG
- Les personnes ressources telles que directeurs/directrices des structures (Accueils de loisirs, Relais Assistants Maternels...), PMI, EFS...

### **Missions du comité opérationnel CTG :**

Ce comité opérationnel réalise annuellement un bilan des actions et prépare le comité de pilotage.

### **Pilotage et secrétariat du comité opérationnel CTG :**

Le comité opérationnel CTG sera copiloté par les responsables des collectivités et le responsable du service Action Sociale de la Caf du Jura.

Le secrétariat est assuré par le chargé de coopération CTG

### **Réunion du comité opérationnel CTG :**

Le comité opérationnel CTG se réunira à minima une fois par an.

### 3/ Les groupes thématiques (optionnel)

Les collectivités créeront des groupes thématiques en fonction des besoins et actions déclinées en annexe 2.

La volonté est que ces groupes soient composés de professionnels, d'élus, de parents, d'enfants, et d'éventuels autres participants (partenaires institutionnels, associatifs ou toutes autres personnes ressources) intervenant dans les établissements, ou des structures ou intervenant en lien avec les champs concernés par le plan d'action.

#### Missions des groupes thématiques

Les groupes thématiques ont pour objet de recueillir des informations dites de « terrain » au plus près des acteurs œuvrant dans les champs concernés et d'échanger sur des problématiques, idées, axes d'amélioration, ... L'idée également est de créer du lien entre les différents participants pour créer des synergies.

#### Pilotage et secrétariat des groupes thématiques

Le secrétariat est assuré par le responsable du groupe thématique

#### Réunion des groupes thématiques

Les groupes thématiques se réuniront en fonction des besoins d'échanges et de réflexion autour d'une thématique donnée.